

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP009
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Poitou Charentes 2014-2020
Version	2016.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

Non validé

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale en France les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont regroupées et forment depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle région dénommée Nouvelle Aquitaine qui a repris la responsabilité d'autorité de gestion pour l'ensemble des programmes qui relevaient des précédentes régions et une nouvelle organisation s'est mise en place au cours de l'année 2016.

L'année 2016 aura vu l'avancée de la mise en œuvre de la dématérialisation des dossiers avec l'ouverture du portail de dépôt dématérialisé des dossiers au 1 juillet 2016 et le développement d'outils afin d'assurer un suivi de cette programmation. Ce travail va se poursuivre en 2017 avec de nouveaux développements du système d'information et un travail de mutualisation des outils de suivi pour préparer au mieux le travail sur les évaluations futures ; enfin les plans d'évaluations vont également être retravaillés (cf. point 12.1).

Organisation mise en place pour la programmation, le suivi et la mise en œuvre du PO FEDER/FSE Poitou-Charentes.

La Région Nouvelle Aquitaine est l'Autorité de Gestion (AG) de 3 PO FEDER/FSE distincts. Pour autant la collectivité a souhaité faire converger les différentes organisations précédemment mises en place afin notamment de pouvoir mutualiser les procédures et d'assurer une présentation homogène lors des différentes phases de consultation et de relation avec les partenaires qui eux aussi ont été impactés par la fusion.

En Poitou-Charentes, la Régie des fonds européens a vu son service « coordination et l'animation des programmes » intégrer la direction des fonds européens et son service « gestion des programmes européens » intégrer les directions opérationnelles, en dissociant le FEDER et le FSE. L'organisation de l'AG été présentée au Comité d'animation du 15 mars 2017.

Par ailleurs, le Comité de suivi Nouvelle Aquitaine a remplacé les trois comités de suivi préexistants, son règlement intérieur a été adopté lors de la réunion du comité de suivi du 13 mai 2016. Ce Comité est composé de tous les partenaires appartenant aux trois anciens comités de suivi et est compétent pour le pilotage stratégique des programmes européens pour lesquels la Région est autorité de gestion soit 3 PO FEDER/FSE, 3 PDR FEADER et le volet régional du FEAMP, il assure également le suivi stratégique des volets régionaux des PON FSE et IEJ. Si le Comité de suivi est commun, chaque PO dispose de son propre Comité d'animation qui s'est réuni 2 fois en 2016. Il est composé des partenaires qui font également partie de l'instance de consultation partenariale.

Programmation et réalisation fin 2016

La programmation se fait principalement au fil de l'eau, même si des appels à projets ont pu faire émerger des projets : AAP pour accompagner les entreprises du territoire à l'obtention de la certification Opérateur Economique Agréé (Axe 3), AAP Amélioration

de la performance énergétique des bâtiments publics existants, AAP Soutenir la création-reprise d'activités et la transmission d'entreprises (Axe 6).

En 2016, 325 dossiers ont été programmés lors des 9 instances de sélection, puis instances de consultation partenariale dématérialisées organisées. Ce qui porte à 479 le nombre de dossiers programmés au 31 décembre 2016. 195 relèvent du FEDER avec notamment 6 dossiers d'assistance technique et 284 du FSE avec 2 dossier d'assistance technique.

Pour le FEDER, le coût total des 195 projets programmés est de 133 062 354 € et représente 35,8% de la maquette, le montant d'intervention s'élève à 49 881 314 € et représente 22,4 % de la maquette.

Hors assistance technique, l'axe ayant le plus faible taux de programmation est l'axe 2, économie du numérique, avec 16,8% du coût total et 11,3% de la maquette en ce qui concerne l'intervention. Ce faible pourcentage s'explique notamment par l'adoption tardive du régime relatif aux infrastructures Très Haut Débit, 1 seul dossier ayant aujourd'hui été programmé sur l'OS 2.a.1 « Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional ». *Cette circonstance a conduit l'AG à s'interroger sur les cibles des indicateurs de réalisation et financier pour 2018 pour cet axe.*

Les axes 3, développement et mutation des PME, et 5, biodiversité, avec respectivement 69,8 % et 69,6 % de leur maquette programmée en coût total présentent de bons taux de programmation, les axes 1 recherche, à l'innovation et au transfert de technologie (35,6 %) et 4 excellence environnementale (32 %) ont également bien débuté.

Pour le FSE, les axes 6 et 7, le coût total des 284 projets programmés est de 66 472 667 € et représente 88,7 % de la maquette, le montant d'intervention s'élève à 38 974 816 € et représente 86,7 % de la maquette.

Les deux axes 6 « création/reprise d'activités » et 7 « capital humain » présentent des taux de programmation en coût total très élevés 75,7 % et 92,4%.

Si les programmations évoluent à un rythme continu, 479 à fin 2016, l'Autorité de gestion a connu des difficultés quant aux remontées des dépenses dues aux changements des circuits administratifs et financiers consécutifs à la fusion. Le volume de paiements réalisés ne s'élève ainsi qu'à 1,57 M€ et ne représente qu'1% de la maquette. Le nombre d'opérations entièrement réalisées est encore faible, (seules 6 opérations soldées au 31 décembre 2016 : 5 FEDER et 1 FSE).

Enfin en 2016, L'Autorité de Gestion n'a pas programmé d'Instruments financiers, la programmation pourrait débuter en 2017 (cf point 4).

Dématérialisation et outils de suivi

L'ouverture du système d'information *Aquitaide* au 1er juillet 2016 permet maintenant au porteur de projet de saisir en ligne sa demande d'aide, cet outil permet le dépôt, l'instruction et le paiement.

Des développements sont encore attendus notamment pour permettre le suivi des domaines d'intervention et des indicateurs. Dans l'attente de ceux-ci, le suivi est effectué sur tableur, notamment pour la réalisation des tableaux fournis en janvier 2017 (*sur la situation au 31 janvier 2017*) et repris tableaux 6 et 7 dans ce RAMO ou pour les indicateurs de réalisation. Pour ceux-ci et en particulier pour le FSE, un tableau est fourni aux porteurs de projets incluant les différents éléments demandés et leurs

définitions. Les indicateurs de réalisation intégrés dans le RAMO proviennent de bilan qui sont parvenus à l'AG et qui ont fait l'objet d'un CSF, (l'AG ne souhaitant pas intégrer des éléments qui n'auraient pas pu être vérifiés). En ce qui concerne les autres informations notamment relatives aux principes horizontaux, l'analyse présentée dans ce RAMO a été faite de manière empirique et non exhaustive, en étayant si possible d'exemples les points présentés.

Perspectives

L'AG va continuer en 2017 son travail d'harmonisation des procédures, des outils de gestion et de suivi. Un travail spécifique sera également conduit sur les plans d'évaluation.

En ce qui concerne la communication, la mutualisation est déjà bien avancée (cf. point 12.2).

Non validé

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
Axe 1	Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie	<p>L'objectif principal de cet axe est de résorber le retard en matière de RDI sur le territoire. Il est doté de 56M€de FEDER pour un coût total de 93M€(taux moyen d'intervention de l'UE de 60%).</p> <p>En 2016, 45 opérations ont été programmées pour un montant total de 23,4M€avec un taux moyen FEDER de 51.10 % dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- 23 dossiers pour un coût total de 11,2M€et une participation FEDER de 6,3M€ au titre de l'OS 1.a. Les actions soutenues concernent principalement des investissements dans les structures de recherche et des programmes de recherche s'inscrivant dans les domaines d'activités stratégiques de la S3 (ex : construction d'un bâtiment de recherche destiné à l'élevage porcin biologique sur le site de l'INRA de la Gouvanière). <p>Les projets soutenus devraient permettre le recrutement ou l'affectation de 241 chercheurs dans des programmes de recherche avec notamment 17 ETP pour des nouveaux chercheurs dans les infrastructures soutenues.</p> <ul style="list-style-type: none">- 22 dossiers pour un coût total de 12,2M€et une participation FEDER de 5,6M€au titre de l'OS 1.b. Les opérations soutenues visent notamment la réalisation de projets d'innovation et recherche et de transfert de technologie (ex : développement expérimental de gammes innovantes de plantes aromatiques par la SAS Vivace). <p>Au total, ce sont plus 100 entreprises qui seraient soutenues dans le cadre de leur projet d'innovation.</p> <p>Au 31 décembre 2016, 66 opérations ont été programmées pour un coût total de 33,2M€et un montant FEDER de 17,2M€soit un taux de programmation de l'axe 1 de 30.77%. 7 dossiers ont fait l'objet d'un paiement FEDER pour un montant de 531 775,17 €, et 3 ont été soldés. A ce jour, aucune dépense n'a été certifiée par l'autorité de certification.</p>
Axe 2	Favoriser l'accès à l'économie numérique	<p>L'axe 2 a pour principal objectif de développer le numérique. Il est doté de 41.4 M€de FEDER pour un coût total de 69 M€, soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé de 2 objectifs stratégiques :</p> <p>2.a.1 : Déployer le Très Haut Débit sur le territoire régional</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>2.c.1 : Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire</p> <p>En 2016, 15 dossiers ont été programmés au titre de l'objectif spécifique 2.c pour un coût total de 5,8M€ et une participation FEDER de 2,2M€. Ces projets concernent le développement de services numériques dans les domaines de l'e-administration, l'e-éducation ainsi que l'e-santé. Par exemple, le FEDER a soutenu le développement d'un outil de télémédecine à l'échelle du territoire permettant la prise en charge dans différents domaines comme les patients victimes d'un AVC, les détenus... Les projets soutenus devraient permettre la création de 16 nouveaux services numériques.</p> <p>Aucun dossier n'a été programmé au titre l'objectif spécifique 2.a du fait de l'absence de notification du régime relatif aux infrastructures THD.</p> <p>Au 31 décembre 2016, 20 opérations ont été programmées pour un coût total de 11,58M€ et un montant FEDER de 4,66M€ soit un taux de programmation de l'axe 2 de 11,3 %. A ce jour, aucune dépense n'a été certifiée par l'autorité de certification.</p>
Axe 3	Soutenir le développement et la mutation des PME	<p>L'axe 3 a pour principal objectif d'accompagner la mutation des PME régionales. Il est doté de 27,125 M€ de FEDER pour un coût total de 45.2 M€ soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé d'un seul objectif stratégique :</p> <p>3.d.1 : Augmenter la taille des entreprises</p> <p>En 2016, 22 dossiers ont été programmés pour un coût total de 25,68 M€ et une participation FEDER de 6 M€. Le FEDER a permis de soutenir des actions d'accompagnement des PME telles que le dispositif « Usine du futur » porté la Région (100 entreprises) ainsi que des actions collectives portées par l'association Académie PME (680 entreprises), le réseau offensive PME (163 entreprises) et futurobois (240 entreprises). Ces actions devraient permettre d'accompagner par un soutien non financier 1 202 entreprises. Le soutien de l'UE a également permis de financer 11 projets d'investissements productifs, par exemple, la création d'une nouvelle chaîne de production de sacs à papier permettant à l'entreprise DODY PLAST de diversifier son activité.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Au 31 décembre 2016, 30 opérations ont été programmées pour un coût total de 31,5M€ et un montant FEDER de 8 M€ soit un taux de programmation de l'axe de 29,7%. L'autorité de gestion a traité 5 dossiers qui ont fait l'objet d'un paiement FEDER pour un montant de 278 798,74 € dont une opération soldée. A ce jour, aucune dépense n'a été certifiée par l'autorité de certification.</p>
Axe 4	Promouvoir l'excellence environnementale	<p>L'axe 4 a pour principal objectif de soutenir la transition énergétique, il vise notamment à répondre aux enjeux en matière de réduction des consommations énergétiques, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre la précarité énergétique. Il est doté de 80.6M€ de FEDER pour un coût total de 134.4M€ soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé de quatre objectifs stratégiques :</p> <p>En 2016, 27 opérations ont été retenues sur cet axe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 dossiers pour un coût total de 15,9M€ et une participation FEDER de 5,3M€ au titre de l'OS 4.a.1 dont un projet d'unité de méthanisation agricole portée la SAS Demeter Energies, - aucun dossier programmé au titre de l'os 4.b.1, - 18 dossiers issus de l'appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments publics » pour un coût total de 15,9M€ et une participation FEDER de 5,3M€ au titre de l'OS 4.c.1. - 5 dossiers pour un coût total 3,1M€ et une participation FEDER à hauteur de 1,6M€ au titre de l'OS. 4.e.1, dont la création de 2 pôles d'échanges multimodaux. <p>Au 31 décembre 2016, 36 opérations ont été programmées pour un coût total de 43M€ et un montant FEDER de 14M€ soit un taux de programmation de l'axe de 17,4%. L'autorité de gestion a traité 1 dossier qui a fait l'objet d'un paiement FEDER pour un montant de 225 839,08 €. A ce jour, aucune dépense n'a été certifiée par l'autorité de certification</p>
Axe 5	Protéger les ressources et le patrimoine naturels	<p>L'axe 5 a pour principal objectif de soutenir la biodiversité. Il est doté de 10 M€ de FEDER pour un coût total de 16,66 M€ soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 %. Cet axe est composé d'un objectif</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>stratégique :</p> <p>6 .d.1 : Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques (PI 6.d)</p> <p>En 2016, 36 dossiers ont été programmés pour un coût total de 10, 88 M€ et une participation FEDER de 4,28 M€ Les opérations soutenues concernant à la fois des actions d'inventaires/expertises, de connaissance et de contrôle des espèces invasives telles que les actions de lutte contre la Jussie et les espèces végétales envahissantes sur les territoire du Nord Aunis représentant 13 sites portées par SYHNA (syndicat mixte hydraulique du nord Aunis). L'intervention de l'UE a également soutenu des travaux de restauration de milieux aquatiques comme celles portées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe qui concernent 14 sites.</p> <p>Au 31 décembre 2016, 37 opérations ont été programmées pour un coût total de 11,6 M€ et un montant FEDER de 4,6 M€ soit un taux de programmation de l'axe de 46,5%. L'autorité de gestion a traité 1 dossier qui a été soldé pour un montant de 360 000 € A ce jour, aucune dépense n'a été certifiée par l'autorité de certification.</p>
Axe 6	Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises	<p>L'axe 6 a pour principal objectif de répondre aux enjeux du diagnostic territorial en matière de création/reprise d'activité et transmission d'entreprise. L'axe 6 est doté de 4 M€ de FSE pour un coût total de 6.66 M€ soit un taux moyen d'intervention de l'Union Européenne de 60 % pour la période 2014-2020. Cet axe est composé d'un objectif spécifique : 8.iii.1 : Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés (PI 8.iii).</p> <p>En 2016, 22 dossiers ont été programmés pour un coût total de 2,64 M€ dont une participation FSE 1,073 M€ Ces opérations ont été déposées :</p> <p>1) Soit au fil de l'eau dans le cadre de l'axe 6 du PO pour les années 2014 et 2015. 10 porteurs de projets ont été financés afin de développer des actions sur le territoire Poitou-Charentes pour un montant FSE programmé de 0,57 M€ sur un cout total de 1,17 M€ L'objectif était d'accompagner 1366 porteurs.</p> <p>La Région au regard de la maquette UE disponible, de l'objectif de cadre de performance et des demandes d'aides, a souhaité à partir de 2016, procéder sous la modalité de l'appel à projet</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>2) Soit dans le cadre de l'appel à projets clôturés au 31 juillet 2016. 12 opérations ont été sélectionnées et ont permis en prévisionnel d'accompagner 3 804 bénéficiaires pour un montant FSE de 0,5 M € sur un coût total de 1,47 M€</p> <p>Un nouvel appel à projets sera présenté pour la période 2017-2018.</p> <p>Au 31 décembre 2016, 31 opérations ont été programmées pour un coût total de 5,05 M€ et un montant FSE de 2,29 M€ soit un taux de programmation de l'axe 6 de 57,2 %. L'autorité de gestion a traité 1 dossier qui a été soldé pour un montant de FSE 25 000 €. A ce jour, aucune dépense n'a été certifiée par l'autorité de certification.</p>
Axe 7	Développer le capital humain	<p>L'axe 7, doté de 39,40 M€ de FSE pour un coût total de 65,670 M€ (taux moyen 60%) a pour objectif d'investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.</p> <p>En 2016, 153 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 25,13 M€ sur un coût total de 41,92 M€ dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 135 opérations pour un montant FSE de 7,06 M€ sur un coût total de 11,80 M€ pour l'objectif 10.iii.1 : augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des groupes cibles à travers la participation à des parcours et à des actions de formation qualifiantes. Ces opérations concernaient : des actions de qualification dans divers domaines tels que la production mécanique, la maintenance industrielle, la gestion et la comptabilité..., des actions d'accompagnement VAE, de la formation auprès des détenus ou des professionnels de la formation ou de l'orientation, le développement de l'apprentissage et du Service Public Régional de l'Orientation. - 18 opérations pour un montant FSE de 18,07 M€ sur un coût total de 30,12 M€ pour l'objectif 10.iii.2 : augmenter le taux d'emploi de la population en situation préoccupante face à l'écrit. Ces opérations concernent le dispositif « Clefs des Savoirs Citoyens » développés par la Région en maîtrise d'ouvrage. <p>Au titre des actions programmées, en 2016, 20 865 demandeurs d'emploi seraient ou formés ou accompagnés.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Au 31 décembre 2016, 252 opérations ont été programmées pour un coût total de 60,69 M€ et un montant FSE de 36,24 M€ soit un taux de programmation de l'axe 7 de 92 %. L'autorité de gestion a effectué 2 paiements sur un dossier pour un montant total FSE de 46 933.08 €. A ce jour, aucune dépense certifiée.</p>
Axe 8	Assistance technique FEDER	<p>L'axe 8 a pour vocation de prendre en charge les dépenses liées à l'assistance technique relevant du FEDER. Pour cela il est doté de 7,8 M€ de FEDER pour un coût total de 13 M€, soit un taux moyen d'intervention FEDER de 60 %. Cet axe se compose de deux Objectifs Spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8.1 Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FEDER, - 8.2 Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier. <p>En 2016, 4 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 425 795.39 € sur un coût total de 709 658.97 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations pour l'objectif spécifique : mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FEDER. Il s'agit à la fois de demande de financement de personnels mis à disposition pour la clôture du programme 2007-2013 mais également du suivi et de l'évaluation concernant le nouveau programme. 2 dossiers sont portés par la Préfecture de la région Poitou-Charentes. Les opérations portent sur la période 2015-2017 pour un montant FEDER de 253 595.39 € sur un coût total de 422 658.97 € - 1 opération sur l'objectif spécifique : Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier. Il s'agit d'un projet de mise en œuvre de la stratégie régionale de communication porté par la Région Poitou-Charentes. Le projet porte sur la période 2014-2016 pour un montant FEDER de 172 200 € sur un coût total de 287 000 €
Axe 9	Assistance technique FSE	<p>L'axe 9 a pour vocation de prendre en charge les dépenses liées à l'assistance technique relevant du FSE. Il est doté de 1.57 M€ de FSE sur un coût total de 2.62 M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 60 %. Cet axe se compose de deux Objectifs Spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9.1 Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FSE - 9.2 Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier <p>En 2016, aucune action au titre de l'axe 9 n'a été programmée. Une action avait été programmée en 2015</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		concernant la période 2015-2016 pour le pilotage et la gestion du Fonds social européen. Cette action était portée par la Région pour un montant FSE de 444 512.87 € sur un coût total de 740 854.80 €

Non validé

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	5,00						
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	5,00			18,50			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	30,00						
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	30,00			238,79			
F	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	En transition	200,00						
S	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	En transition	200,00			248,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	1,00					
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	7,00					
F	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	0,00					
S	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	7,00					

Non validé

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.a.1 - Renforcer les capacités de la recherche dans les domaines d'activités stratégiques pour augmenter l'effort régional de recherche-développement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Rs1a	Dépense intérieure de R&D en % du PIB régional	taux	En transition	0,85	2011	1,00	0,93		Colonne 2014 : données 2012 Colonne 2015 : données provisoires 2013 colonne 2016 : reprise des données provisoires 2013

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs1a	Dépense intérieure de R&D en % du PIB régional	0,93		0,88	

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	200,00			2,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	200,00			181,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	50,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	50,00			160,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	50,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	50,00			34,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et	EUR	En transition	10 000 000,00			118 591,37			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		du développement									
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	10 000 000,00			7 141 839,89			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	15,00			1,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	15,00			21,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	64,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	55,00					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	11,00					
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement						
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	2 507 704,68					
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00					
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	6,00					

Non validé

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.b.1 - Accroître l'innovation des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Rs1b1	Taux de PME innovantes	Taux	En transition	57,00	2010	60,00	57,00		colonnes 2014 et 2015 année de référence 2010 Données 2016 reprise des données 2010
Rs1b2	Part d'entreprises coopérant avec d'autres entreprises ou organismes pour des projets d'innovation	Taux	En transition	28,00	2010	35,00	28,00		colonnes 2014 et 2015 année de référence 2010 Données 2016 reprise des données 2016

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs1b1	Taux de PME innovantes	57,00		57,00	
Rs1b2	Part d'entreprises coopérant avec d'autres entreprises ou organismes pour des projets d'innovation	28,00		28,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	En transition	141,00			0,00			
S	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	En transition	141,00			73,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	0,00					
S	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	73,00					

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.a.1 - Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Res2a	Taux de sites prioritaires raccordés au THD	Taux	En transition	0,00	2015	0,00	35,50		en 2015, les valeurs de référence et cible ont été définies : Valeur de référence : 35,5% Valeur cible : 95,55% données 2016 : données 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Res2a	Taux de sites prioritaires raccordés au THD	35,50		0,00	

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	En transition	28,00			0,00			
S	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	nombre	En transition	28,00			22,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	0,00					
S	Rea2c	Nombre de nouveaux services numériques créés	6,00					

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.c.1 - Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Res2c	Taux d'organisations (collectivités, administrations publiques, associations et entreprises) utilisant des services en ligne	Taux	En transition	0,00	2015	0,00	15,30		en 2015, un sondage a été mené pour définir la valeur de référence et déterminer la valeur cible. Valeur de référence : 15,3% valeur cible : 25% 2016 : valeur 2015 prochaine enquête prévue en 2018

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Res2c	Taux d'organisations (collectivités, administrations publiques, associations et entreprises) utilisant des services en ligne	15,30		0,00	

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	130,00			1,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	130,00			1 397,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	50,00			1,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	50,00			20,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	30,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	30,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	50,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	50,00			1 377,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	5 800 000,00			216 800,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	5 800 000,00			24 046 352,38			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	9 280 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	9 280 000,00			1 624 411,39			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	15,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	15,00			101,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	179,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00					
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	175,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	2 705 265,23					
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00					
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	360 600,00					
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	10,00					

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.d.1 - Augmenter la taille des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Rs3d1	Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés	Nombre	En transition	9 418,00	2012	9 800,00	9 398,00		données 2016 : reprise des données 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs3d1	Nombre d'entreprises de 10 à 99 salariés	9 398,00			

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	8,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	8,00			12,17			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	38 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	38 000,00			11 348,50			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	8,85					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 695,00					

Non validé

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.a.1 - Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Rs4a1	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale	taux	En transition	12,90	2012	32,00			colonne 2015 : données 2013 colonne 2014 : données 2012

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs4a1	Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale régionale	13,70		12,90	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	10,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	10,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	4.b.1 - Augmenter l'efficacité énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Rs4b1	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale	taux	En transition	15,00		14,50			colonnes 2014 et 2015 : données 2013

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs4b1	Part de la consommation d'énergie des industries dans la consommation régionale	15,00		15,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 875,00			0,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 875,00			0,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	28 000 000,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	28 000 000,00			5 980 877,46			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	10 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	10 000,00			587,25			
F	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	nombre	En transition	250,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	nombre	En transition	250,00			21,00			
F	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	m2	En transition	280 000,00			0,00			
S	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	m2	En transition	280 000,00			48 386,63			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00					
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00					
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00					
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
F	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité énergétique	0,00					
S	Ra4c1	Nombre de bâtiments publics ayant accru leur efficacité	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		énergétique						
F	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	0,00					
S	Ra4c2	Superficie réhabilitée bâtiments publics	0,00					

Non validé

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.1 - Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Rt4c1	Part de la consommation d'énergie dans le tertiaire (y compris bâtiments publics) par rapport au total de la consommation régionale	Taux	En transition	11,00		10,00			colonne 2015 : données 2013 colonne 2014 : données 2011
Rt4c2	Part des logements sociaux consommant moins de 150 kwh/m2/an (ABC) dans le parc social « antérieur à la RT2000 »	Taux	En transition	9,00	2008	15,00			en 2015 une actualisation de la valeur de référence a été menée, une nouvelle valeur cible a été déterminée valeur cible : 25% colonne 2014 : données 2008

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rt4c1	Part de la consommation d'énergie dans le tertiaire (y compris bâtiments publics) par rapport au total de la consommation régionale	12,00		11,00	
Rt4c2	Part des logements sociaux consommant moins de 150 kwh/m2/an (ABC) dans le parc social « antérieur à la RT2000 »	18,00		9,00	

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	nombre	En transition	4,00			0,00			
S	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	nombre	En transition	4,00			4,00			
F	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	nombre	En transition	190,00			0,00			
S	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	nombre	En transition	190,00			1,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	0,00					
S	Ra4e1	Nombre de projets multi-modaux soutenus	2,00					
F	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	0,00					
S	Ra4e2	Nombre de bornes de recharge soutenues	1,00					

Axe prioritaire	Axe 4 - Promouvoir l'excellence environnementale
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.e.1 - Augmenter l'utilisation des services de mobilité propre

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Rt4e1	Fréquentation des transports en commun urbain	Voyages (en millions)	En transition	44,00	2012	55,00			colonne 2015 : valeur 2014

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rt4e1	Fréquentation des transports en commun urbain	44,00		44,00	

Axe prioritaire	Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	50,00			0,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	50,00			22 618,40			
F	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	En transition	50,00			0,00			
S	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	En transition	50,00			100,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00					
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00					
F	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	0,00					
S	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	0,00					

Non validé

Axe prioritaire	Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.d.1 - Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Rs6d1	Surfaces protégées suite aux plans de sauvegarde et de gestion	hectares	En transition	12 000,00	2012	15 600,00			
Rs6d2	Part observée du linéaire de cours d'eau colonisé par les Jussies	taux	En transition	62,30	2013	62,30			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Rs6d1	Surfaces protégées suite aux plans de sauvegarde et de gestion	13 305,00			
Rs6d2	Part observée du linéaire de cours d'eau colonisé par les Jussies	72,60			

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						1,00	0,00	1,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						5,00	2,00	3,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						548,00	307,00	241,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	55,00%	%	%	548,00	307,00	241,00	1,74			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						248,00	136,00	112,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation														
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	2,00	3,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	69,00	68,00	238,00	173,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	69,00	68,00	238,00	173,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	22,00	24,00	114,00	88,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Non validé

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				571,00	315,00	256,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				157,00	79,00	78,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				165,00	97,00	68,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				162,00	95,00	67,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				260,00	149,00	111,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				128,00	79,00	49,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				54,00	35,00	19,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				43,00	28,00	15,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				97,00	51,00	46,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				504,00	298,00	206,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				364,00	199,00	165,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition				207,00	103,00	104,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition				98,00	40,00	58,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition				90,00	33,00	57,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				165,00	94,00	71,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	En transition				31,00	12,00	19,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				105,00	65,00	40,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				17,00	13,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				166,00	81,00	85,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					996,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	251,00	138,00	113,00	320,00	177,00	143,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	64,00	31,00	33,00	93,00	48,00	45,00
CO03	personnes inactives	En transition	47,00	28,00	19,00	118,00	69,00	49,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	44,00	26,00	18,00	118,00	69,00	49,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	83,00	43,00	40,00	177,00	106,00	71,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	52,00	37,00	15,00	76,00	42,00	34,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	24,00	15,00	9,00	30,00	20,00	10,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	20,00	12,00	8,00	23,00	16,00	7,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	43,00	23,00	20,00	54,00	28,00	26,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	154,00	83,00	71,00	350,00	215,00	135,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	180,00	101,00	79,00	184,00	98,00	86,00

CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition	88,00	40,00	48,00	119,00	63,00	56,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition	55,00	23,00	32,00	43,00	17,00	26,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition	37,00	14,00	23,00	53,00	19,00	34,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	69,00	35,00	34,00	96,00	59,00	37,00
CO16	participants handicapés	En transition	21,00	8,00	13,00	10,00	4,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	2,00	2,00	0,00	103,00	63,00	40,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	2,00	2,00	0,00	15,00	11,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	77,00	32,00	45,00	89,00	49,00	40,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		381,00			615,00		

Non Validé

Axe prioritaire	Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	En transition	nombre	6 257,00			996,00	561,00	435,00	0,16					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	En transition	381,00	209,00	172,00	615,00	352,00	263,00

Non validé

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						6,00	0,00	6,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						48,00	8,00	40,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	9,00%	%	%	48,00	8,00	40,00	59,26			0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						21,00	0,00	21,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	20,00%	%	%	21,00	0,00	21,00	0,29			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						79,00	16,00	63,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	15,00%	%	%	79,00	16,00	63,00	1,44			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris	En transition						121,00	18,00	103,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	à titre indépendant, au terme de leur participation														
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	6,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	8,00	40,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	8,00	40,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	21,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	21,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	16,00	63,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	16,00	63,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation					
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	18,00	103,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Non validé

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	14 548,00	5 820,00	8 728,00	366,00	51,00	315,00	0,03	0,01	0,04	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	4 112,00	1 701,00	2 411,00	203,00	48,00	155,00	0,05	0,03	0,06	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				24,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				9,00	0,00	9,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				51,00	0,00	51,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	13 176,00	7 422,00	5 754,00	92,00	44,00	48,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				39,00	0,00	39,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				33,00	0,00	33,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				151,00	31,00	120,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				211,00	19,00	192,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				72,00	1,00	71,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition				232,00	24,00	208,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition				148,00	11,00	137,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition				147,00	6,00	141,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les	En transition				124,00	15,00	109,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	communautés marginalisées telles que les Roms)													
CO16	participants handicapés	En transition				46,00	2,00	44,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				104,00	7,00	97,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				25,00	4,00	21,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				68,00	5,00	63,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				3,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					441,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	366,00	51,00	315,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	203,00	48,00	155,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	24,00	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	9,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	51,00	0,00	51,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	92,00	44,00	48,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	39,00	0,00	39,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	33,00	0,00	33,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	151,00	31,00	120,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	211,00	19,00	192,00	0,00	0,00	0,00

CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	72,00	1,00	71,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	En transition	232,00	24,00	208,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	En transition	148,00	11,00	137,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	En transition	147,00	6,00	141,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	124,00	15,00	109,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	46,00	2,00	44,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	104,00	7,00	97,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	25,00	4,00	21,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	68,00	5,00	63,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	3,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		441,00			0,00		

Non Validé

Axe prioritaire	Axe 7 - Développer le capital humain
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire		Axe 8 - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	AT1	Nombre de comités de suivi	Nombre					5,00			dont 3 comités de suivis dématérialisés
S	AT1	Nombre de comités de suivi	Nombre					5,00			dont 3 comités de suivis dématérialisés
F	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	nombre					13,77			
S	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	nombre					0,00			
F	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	nombre					1,00			évaluation ex-ante des instruments financiers lancée en 2015, résultat de l'étude premier trimestre 2016
S	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	nombre					0,00			
F	AT4	Nombre de journées de formation	nombre					6,00			
S	AT4	Nombre de journées de formation	nombre					6,00			
F	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	nombre					7,00			
S	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	nombre					7,00			
F	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	nombre					13,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	nombre					13,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AT1	Nombre de comités de suivi	5,00					
S	AT1	Nombre de comités de suivi	5,00					
F	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	0,00					
S	AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique	14,00					
F	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	0,00					
S	AT3	Nombre d'évaluations externes menées	1,00					
F	AT4	Nombre de journées de formation	6,00					
S	AT4	Nombre de journées de formation	6,00					
F	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	0,00					
S	AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit	0,00					
F	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	9,00					
S	AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus	9,00					

Axe prioritaire	Axe 8 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	Os82 - Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
Os82	Part de la population connaissant le FEDER en Poitou-Charentes	taux		56,00	2011	65,00			colonnes 2014 et 2015 : données 2011

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
Os82	Part de la population connaissant le FEDER en Poitou-Charentes	56,00		56,00	

Axe prioritaire	Axe 9 - Assistance technique FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT1	Nombre de comités de suivi		Nombre				12,00	0,00	0,00				6,00	0,00	0,00
AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique		nombre				11,72	0,00	0,00				7,72	0,00	0,00
AT3	Nombre d'évaluations externes menées		nombre				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
AT4	Nombre de journées de formation		nombre				14,00	0,00	0,00				7,00	0,00	0,00
AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit		nombre				27,00	0,00	0,00				7,00	0,00	0,00
AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus		nombre				18,00	0,00	0,00				9,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AT1	Nombre de comités de suivi		6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT2	Nombre d'ETP annuels financés par l'assistance technique		4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT3	Nombre d'évaluations externes menées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT4	Nombre de journées de formation		7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT5	Nombre de vérifications sur le terrain, contrôles, audit		20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AT6	Nombre d'événements de mise en réseau organisés ou soutenus		9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Axe 9 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	Os9.2 - Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes					60,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes				
Res92	Part de la population connaissant le FSE en Poitou-Charentes																		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

Non validé

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	1,00					
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDE R	En transition	0,00					
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	0,00					
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition	996,00	561,00	435,00			
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	0,00					
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de	Number	FSE	En transition	366,00	51,00	315,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
			longue durée									

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	0,00	0,00	
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs	nombre	FSE	En transition	996,00	615,00	

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
			accompagnés						
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	0,00	0,00	
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	366,00	0,00	

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
Axe 1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	14154123			93 333 334,00		
Axe 1	O	Rea1a	Nombre de chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés	nombre	FEDE R	En transition	57			200,00		
Axe 2	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	10463942			69 000 001,00		
Axe 2	O	Rea2a	Nombre de sites prioritaires et points de branchement optique	Nombre	FEDE R	En transition	40			141,00		
Axe 3	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	6855903			45 208 334,00		
Axe 3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	En transition	32			130,00		
Axe 4	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	20383105			134 407 694,00		
Axe 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	En transition	1,5			8,00		
Axe 4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	En transition	536			1 875,00		
Axe 5	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDE R	En transition	2527522			16 666 667,00		
Axe 5	O	Ra6d1	Nombre de sites soutenus	nombre	FEDE R	En transition	14			50,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
Axe 6	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	1011008			6 666 667,00		
Axe 6	O	Ra83	Nombre de créateurs ou repreneurs accompagnés	nombre	FSE	En transition	1787	958	829	6 257,00	3 347,00	2 900,00
Axe 7	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	En transition	9958975			65 670 226,00		
Axe 7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	6234	2494	3740	14 548,00	5 820,00	8 728,00

Non validé

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
Axe 1	FEDE R	En transition	Total	93 333 334,00	60,00	40 107 786,07	42,97%	30 128 440,69	836 750,68	0,90%	73
Axe 2	FEDE R	En transition	Total	69 000 001,00	60,00	11 580 867,58	16,78%	10 494 432,16	0,00	0,00%	20
Axe 3	FEDE R	En transition	Total	45 208 334,00	60,00	38 417 048,05	84,98%	10 972 674,29	3 563 019,82	7,88%	34
Axe 4	FEDE R	En transition	Total	134 407 694,00	60,00	46 835 268,66	34,85%	30 645 787,18	90 294,13	0,07%	41
Axe 5	FEDE R	En transition	Total	16 666 667,00	60,00	11 722 646,32	70,34%	9 070 248,44	0,00	0,00%	38
Axe 6	FSE	En transition	Total	6 666 667,00	60,00	5 045 526,78	75,68%	3 869 290,77	86 776,97	1,30%	31
Axe 7	FSE	En transition	Total	65 670 226,00	60,00	61 086 120,11	93,02%	60 194 960,85	78 221,81	0,12%	257
Axe 8	FEDE R	En transition	Total	13 006 799,00	60,00	2 071 913,96	15,93%	2 071 913,96	133 977,98	1,03%	6
Axe 9	FSE	En transition	Total	2 623 617,00	60,00	740 854,80	28,24%	740 854,80	0,00	0,00%	1
Total	FEDE R	En transition		371 622 829,00	60,00	150 735 530,64	40,56%	93 383 496,72	4 624 042,61	1,24%	212
Total	FSE	En transition		74 960 510,00	60,00	66 872 501,69	89,21%	64 805 106,42	164 998,78	0,22%	289
Total général				446 583 339,00	60,00	217 608 032,33	48,73%	158 188 603,14	4 789 041,39	1,07%	501

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 1	FEDER	En transition	002	01	02	07	01	08		FR53	2 674 250,81	757 818,33		2
Axe 1	FEDER	En transition	056	01	03	07	01	08		FR53	441 235,70	240 543,40	79 813,45	2
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01	08		FR53	8 623 407,61	7 863 507,61		13
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01	08		FR53	612 510,00	612 510,00		2
Axe 1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01	08		FR53	3 639 713,00	3 639 713,00		3
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	01	07	01	08		FR53	827 571,07	565 187,41		2
Axe 1	FEDER	En transition	059	01	02	07	01	08		FR53	445 287,96	267 172,77		1
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01	08		FR53	5 208 196,08	4 852 282,70		11
Axe 1	FEDER	En transition	060	01	02	07	01	08		FR53	327 537,73	196 522,64		1
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	01	07	01	08		FR53	1 830 711,90	1 111 960,34		5
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	02	07	01	08		FR53	2 629 847,20	1 400 292,31	56 261,92	4
Axe 1	FEDER	En transition	061	01	03	07	01	08		FR53	884 676,02	486 404,91		2
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01	08		FR53	4 123 002,37	3 116 317,09	403 884,76	7
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	02	07	01	08		FR53	1 495 422,30	701 452,15		3
Axe 1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01	08		FR53	379 815,08	379 815,08		2
Axe 1	FEDER	En transition	063	01	01	07	01	08		FR53	1 363 625,79	1 128 568,17		4
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01	08		FR53	979 144,49	593 978,56	296 790,55	5
Axe 1	FEDER	En transition	064	01	02	07	01	08		FR53	1 814 834,62	812 899,99		2
Axe 1	FEDER	En transition	065	01	01	07	01	08		FR53	1 806 996,34	1 401 494,23		2
Axe 2	FEDER	En transition	046	01	01	07	02	08		FR53	4 645 510,80	4 645 510,80		2
Axe 2	FEDER	En transition	078	01	01	07	02	08		FR53	1 727 178,99	1 679 077,73		6
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	01	07	02	08		FR53	1 482 939,75	1 406 635,89		3
Axe 2	FEDER	En transition	079	01	02	07	02	08		FR53	399 483,46	399 483,46		1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02	08		FR53	285 007,12	285 007,12		1
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02	08		FR53	675 953,37	396 888,52		4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 2	FEDER	En transition	080	01	03	07	02	08		FR53	1 055 491,47	700 196,59		2
Axe 2	FEDER	En transition	081	01	01	07	02	08		FR53	1 309 302,62	981 632,05		1
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03	08		FR53	1 486 048,17	297 209,63	25 068,90	3
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	02	07	03	08		FR53	14 889 175,00	1 768 623,98	2 700 000,00	4
Axe 3	FEDER	En transition	001	01	03	07	03	08		FR53	14 830 454,81	3 401 495,96	50 336,77	15
Axe 3	FEDER	En transition	066	01	01	07	03	08		FR53	4 984 284,00	4 269 522,00		6
Axe 3	FEDER	En transition	067	01	01	07	03	08		FR53	596 855,09	458 856,00		1
Axe 3	FEDER	En transition	073	01	01	07	03	08		FR53	220 065,73	146 000,00		1
Axe 3	FEDER	En transition	073	01	02	07	03	08		FR53	93 236,04	27 970,81	191 493,14	1
Axe 3	FEDER	En transition	077	01	01	07	03	08		FR53	194 979,33	68 499,33	87 532,81	1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	01	07	03	08		FR53	1 006 113,46	451 860,16		1
Axe 3	FEDER	En transition	082	01	02	07	03	08		FR53	115 836,42	82 636,42	508 588,20	1
Axe 4	FEDER	En transition	010	01	03	07	04	08		FR53	182 843,00	182 843,00		1
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	01	01	04	08		FR53	402 541,65	345 028,65		1
Axe 4	FEDER	En transition	011	01	03	07	04	08		FR53	14 900 289,57	3 437 381,71		3
Axe 4	FEDER	En transition	012	01	03	07	04	08		FR53	7 117 277,92	2 681 113,11	90 294,13	4
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04	08		FR53	11 870 288,04	11 870 288,04		3
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04	08		FR53	2 460 417,00	2 460 417,00		5
Axe 4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04	08		FR53	1 514 335,53	1 474 912,11		10
Axe 4	FEDER	En transition	014	01	03	07	04	08		FR53	99 131,03	75 703,76		1
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	01	07	04	08		FR53	1 900 802,82	1 900 802,82		4
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	02	07	04	08		FR53	194 000,00	194 000,00		1
Axe 4	FEDER	En transition	043	01	03	07	04	08		FR53	1 252 120,17	1 252 120,17		3
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	01	01	04	08		FR53	2 766 220,38	2 766 220,38		1
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	01	07	04	08		FR53	939 788,39	939 788,39		1
Axe 4	FEDER	En transition	044	01	02	07	04	08		FR53	951 806,00	951 806,00		1
Axe 4	FEDER	En transition	068	01	01	07	04	08		FR53	131 887,05	52 754,00		1
Axe 4	FEDER	En transition	068	01	03	07	04	08		FR53	151 520,11	60 608,04		1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	01	07	06	08		FR53	5 285 427,26	4 079 154,91		28
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	02	07	06	08		FR53	4 181 186,47	2 969 074,48		1
Axe 5	FEDER	En transition	085	01	03	07	06	08		FR53	923 317,34	827 690,34		8
Axe 5	FEDER	En transition	086	01	02	07	06	08		FR53	1 332 715,25	1 194 328,71		1
Axe 6	FSE	En transition	104	01	01	07	08	07		FR53	5 045 526,78	3 869 290,77	86 776,97	31
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07	10	07		FR53	617 820,74	581 982,04		4
Axe 7	FSE	En transition	117	01	01	07	10	08		FR53	36 012 582,47	35 294 777,54	78 221,81	173
Axe 7	FSE	En transition	117	01	02	07	10	08		FR53	21 719 498,73	21 586 267,68		59
Axe 7	FSE	En transition	117	01	03	07	10	08		FR53	2 736 218,17	2 731 933,59		21
Axe 8	FEDER	En transition	121	01	07	07		08		FR53	1 666 862,40	1 666 862,40	133 977,98	4
Axe 8	FEDER	En transition	122	01	07	07		08		FR53	118 051,56	118 051,56		1
Axe 8	FEDER	En transition	123	01	07	07		08		FR53	287 000,00	287 000,00		1
Axe 9	FSE	En transition	121	01	07	07		08		FR53	740 854,80	740 854,80		1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	Axe 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	Axe 6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	Axe 7	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
---------------------	--	--	--	--	--

Non validé

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
Axe 1	0,00		0,00	
Axe 2	0,00		0,00	
Axe 3	0,00		0,00	
Axe 4	0,00		0,00	
Axe 5	0,00		0,00	
Axe 8	0,00		0,00	

Non validé

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Non validé

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

En 2016, aucune évaluation n'a été menée. Cependant l'évaluation ex-ante sur les instruments financiers débutée en juillet 2015 s'est achevée en janvier 2016.

Evaluation Ex-Ante des Instruments Financiers

Conformément aux dispositions de l'article 37 du Règlement (UE) n°1303/2013 imposant de réaliser une évaluation ex-ante des instruments financiers avant que l'autorité de gestion n'apporte une contribution à un instrument financier au titre du programme Opérationnel, une évaluation a été réalisée au cours du second semestre 2015 pour se terminer le 31 janvier 2016.

Pour la réalisation de cette évaluation, la Région Poitou-Charentes a lancé un marché public pour retenir un prestataire. Le cabinet Katalyse, associé au cabinet Technopolis, a été retenu. Il a eu comme principaux objectifs d'identifier les défaillances du marché ainsi que les situations d'investissement non-optimales, segments sur lesquels il serait pertinent de positionner des instruments financiers abondés par des fonds européens.

Lors d'une première phase, de juillet à novembre 2015, il a été procédé à un diagnostic de la situation économique qui a notamment fait apparaître :

- Les points saillants de l'économie régionale :
 - Une proportion importante de PME/TPE,
 - Une économie diversifiée et organisée : des clusters sur les principales filières du territoire, des filières clés génératrices de valeur ajoutée, des relais de croissance avec en particuliers les TIC et les éco-activités,
 - Un renouvellement du tissu économique à accompagner : dynamisation de la création d'entreprise, accompagnement de la reprise/transmission, soutien aux entreprises en redéploiement,

- Les forces et les faiblesses du financement des entreprises en Poitou-Charentes

Collaboration, concertation entre les acteurs,

Implication de la Région sur les instruments financiers : résultats, diversité de forme, cumul d'expériences, ...

La mise en perspective de l'offre de financement des entreprises en Poitou-Charentes a notamment fait apparaître comme axes de travail :

- Des outils à pérenniser dans l'esprit car bien positionnés dans l'écosystème du financement : intervention en amorçage et capital-risque et plus généralement l'appui financier à l'innovation, les outils d'accompagnement du développement des entreprises, les dispositifs permettant un renouvellement dynamique des réseaux,
- Des instruments à ajuster dans leur stratégie d'investissement et leur fonctionnement : l'ouverture, l'évolution à la marge des thèses d'investissements, le calage par rapport aux nouvelles réglementations,
- Des nouveaux produits à ajuster : des prêts d'honneur au stade développement, des solutions nouvelles pour le segment redéploiement/retournement, de nouveaux instruments de financement de l'innovation

Cette évaluation s'est terminée en janvier 2016 au moment où suite à la réforme territoriale, les trois régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont fusionné. Les travaux évaluatifs tenaient compte de cette fusion à venir et des travaux communs ont pu être menés avec l'Aquitaine qui terminait également son évaluation, le Limousin ayant achevé la sienne en 2015.

Mise en œuvre

Les actions du PO FEDER-FSE Poitou-Charentes laissent une large place à l'ingénierie financière afin de renforcer la recherche, le développement technologique, l'innovation et élargir, densifier le tissu et l'hétérogénéité des PME du territoire. Ainsi, l'amorçage, la création, la reprise et le développement des PME sont des finalités dédiées aux instruments financiers à mettre en place dès lors qu'une défaillance de marché est constatée.

Les premières mises en œuvre sur les instruments financiers vont concerner :

- Le capital-investissement et ses composantes avec le capital-risque et le capital développement. La Région Nouvelle-Aquitaine a créé un fond de co-investissement régional en novembre 2016 qui mobilisera du FEDER issu du PO Poitou-Charentes. L'objectif est d'accompagner les projets de création et de développement des PME en recherche de fonds propres.
- La garantie : l'accès aux prêts bancaires reste une difficulté pour bon nombre de PME régionales à tous les stades de développement. L'intervention régionale et européenne doit jouer ce rôle d'effet levier.
- Le prêt d'honneur: les entrepreneurs de manière générale et en particulier les primo-entrepreneurs, les jeunes, et les créateurs dits « fragiles », éprouvent des difficultés à financer leur entreprise par manque d'apports personnels et de crédibilité en raison de la situation de précarité. Certains envisagent même la création comme une alternative à leur recherche d'emploi. Or dès l'installation il est nécessaire d'asseoir son entreprise sur des capitaux propres suffisants au regard de l'envergure du projet. Un accompagnement et un financement par des intermédiaires financiers capables d'apporter une expertise et des compétences sont nécessaires pour atteindre des objectifs de pérennité à moyen terme des entreprises.

Le processus de mise en œuvre des instruments financiers a été ralenti en 2016 pour tenir compte de plusieurs éléments :

- la fusion des régions et la temporalité de leur évaluation (cf. ci-dessus),
- un Schéma Régional de Développement Economique II adopté en décembre 2016,
- une réglementation européenne en matière d'ingénierie financière qui se consolide et se précise depuis 2014 (communication de juillet 2016 sur les procédures de sélection des instruments financiers, règlement omnibus...)

En 2016, la Région n'a donc pas programmé de FEDER afin de sécuriser au mieux la mobilisation des fonds européens au regard des outils financiers à mettre en œuvre. Par ailleurs, elle a fait le choix de créer des instruments financiers à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire dans la mobilisation des PO.

La programmation de fonds européens sur des instruments financiers devrait démarrer en 2017.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

325 dossiers ont été programmés en 2016, soit une augmentation de plus de 100% des dossiers programmés. Cependant des difficultés, d'ordre technique principalement, viennent alourdir les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs.

Parmi ces difficultés on peut citer :

- La publication tardive des régimes exemptés tels que le régime relatif aux infrastructures Très Haut débit qui a eu pour conséquence de bloquer la mise en oeuvre de certains projets et a conduit l'Autorité de gestion à proposer une modification de la cible prévisionnelle pour 2018 sur l'axe 2 « Favoriser l'accès à l'économie numérique ».
- Des règles en matière d'aide d'Etat complexes à appliquer (prise en compte de la marge d'exploitation, SIEG et calcul de l'absence de surcompensation),
- l'application complexe de l'article 61 du règlement UE 1303/2013 relatif aux opérations génératrices de recettes nettes après achèvement de l'opération notamment pour les projets portés par des entreprises de taille intermédiaire dans le secteur de la méthanisation ainsi que l'absence de méthodologie claire concernant la prise en compte de la rentabilité escomptée.
- La lourdeur administrative qui pèse sur les bénéficiaires malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs, certains porteurs de projets ne souhaitent pas assumer la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par le FEDER. Depuis le 1er juillet 2016 le dépôt des dossiers s'effectue de manière dématérialisée par le bénéficiaire. Les porteurs peuvent être accompagnés pour tout problème technique et toutes les informations sont disponibles sur le site internet « l'Europe s'engage en Poitou-Charentes ».
- Quelques imprécisions dans la rédaction de certaines mesures ont pu créer une insécurité juridique pour les porteurs et handicaper la Région pour une bonne mise en oeuvre. A l'occasion de la modification du PO, la Région a souhaité les rectifier.

Par ailleurs, il convient de souligner le contexte particulier de l'exercice 2016, marqué par la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, qui a conduit à une réorganisation des services au sein de la nouvelle Région et à la redéfinition de certaines politiques.

Non validé

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Aucune évaluation n'a été menée dans ce cadre.

Non validé

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Non validé

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Détermination des valeurs de référence et des cibles pour 3 indicateurs : 1. Indicateur de résultat 2 a : Le taux de sites prioritaires s'appuiera sur les données consolidées des SDAN. Le travail est en cours au sein de l'autorité de gestion notamment suite à la négociation sur le CPER 2015-	31 déc. 2015	Indicateur 2a : Autorité de gestion Indicateur 2 c : Autorité de gestion (en interne ou sous forme de prestation) Indicateur 4 c : Autorité de gestion en lien avec l'association régionale des organismes sociaux pour l'habitat (AROSH).	Oui	Oui		lettre de la Commission du 9 février 2016 Ares(2016)689610

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>2020. Il sera remis à jour tous les 2 ans.</p> <p>2. Indicateur de résultat 2 c : nombre d'organisations utilisant les services numériques. L'autorité de gestion mettra en place une méthodologie pour mener (en interne ou sous forme d'une prestation) une enquête appropriée en 2015, 2018 et 2023. La construction de la méthodologie débutera début 2015 et l'enquête sera conduite d'ici la fin</p>						

Non validé

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>de l'année 2015.</p> <p>3. Indicateur de résultat 4 c : Pour cet indicateur, la valeur de départ étant jugée trop ancienne, il sera remis à jour en s'appuyant sur les données et les enquêtes de l'AROSH (association régionale des organismes sociaux pour l'habitat) menées auprès de ses adhérents. Le travail est en cours.</p>						

Non validé

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	3 - décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT;	<p>Action 1 : Élaboration de préconisations pour stimuler l'investissement privé, notamment dans les 5 DAS suite à des conférences régionales d'innovation qui pourraient être organisées d'ici octobre 2015</p> <p>A produire : synthèse des préconisations</p> <p>Action 2 : Dans le cadre de sa mission d'animation du réseau régional d'innovation, l'ARI assurera des visites</p>	31 déc. 2015	Autorité de gestion	Non	Non	2 mars 2016	<p>les actions menées ont été présentées à la Commission le 2 mars 2016. Des préconisations pour stimuler l'investissement privé notamment dans les 5 DAS ont été élaborées suite à la tenue de conférences régionales d'innovation. de plus des visites aux entreprises pour diffuser l'information ont été menées soit par l'ARI soit par le réseau RDT.</p> <p>Lettre de la Commission du 17 novembre 2016 Ares(2016)6472997</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>pour détecter, dans les DAS mais aussi de manière générale, les projets potentiels de R&I pouvant entraîner la réalisation d'investissements privés (mars 2015).</p> <p>Action 3 : Diffusion de l'information aux entreprises régionales sur la base des informations recueillies lors des visites (Oct.2015) (ex : appels à projets, etc).</p> <p>Action 4 : organisation du processus de découverte</p>						

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		entrepreneuriale : Production de la version modifiée de la S3. Désignation des personnes en charge du pilotage de chaque DAS, identifier les chaînes de valeur de chacun des DAS et organiser les conférences régionales de l'innovation.						
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	4 - comporte un mécanisme de suivi.	Un mécanisme de suivi de la S3 et de gouvernance de l'innovation en région intégrant la découverte entrepreneuriale sera mis en place et piloté par	31 déc. 2015	Autorité de gestion	Non	Non	2 mars 2016	Les actions menées ont été présentées à la Commission le 2 mars 2016. Un tableau présentant les indicateurs sélectionnés et les personnes chargées de leur suivi y figurait. lettre de la Commission du 23 mai 2016 Ares(2016)2382765

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>L'ARI avec un suivi spécifique des DAS. Ce mécanisme de suivi fait partie du plan d'actions (tableau 26). Des actions visant la découverte entrepreneuriale seront également développées.</p> <p>Action 1 : des indicateurs (réalisation, résultat et résultat long terme) seront choisis pour chaque DAS dans les catégories d'actions qui seront pertinentes telles que : recherche stratégique, recherche collaborati</p>						

Non valide

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>ve, clusters, services, instruments financiers, commande publique (mai 2015).</p> <p>Action 2 : quantification des objectifs indicateurs et organisation du mécanisme de suivi coordonné par l'ARI : décembre 2015)</p> <p>Action 3 : Mise en place de la gouvernance de la S3 au travers de l'Agence régionale d'innovation (ARI) : Formalisation du schéma de fonctionnement de la gouvernance de la S3 et</p>						

Non validé

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		organigramme de fonctionnement (janvier 2015)						
T01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements.	1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.	Adoption du CPER 2015-2020 Action 1 : Le recensement des infrastructures de recherche et d'innovation a été fait pour la préparation des fiches « Enseignement supérieur et Recherche » et « Diffusion technologique » du prochain CPER 2015/2020. Le CPER 2015-2020 Poitou-Charentes devrait être signé d'ici le début de l'année	30 juin 2015	Autorité de gestion	Oui	Non	2 mars 2016	lettre de la Commission du 17 novembre 2016 Ares(2016)6472997

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		2015. A produire : Liste des infrastructures de recherche avec plan de financement dès adoption CPER (février 2015)						

Non valide

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS
[ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Non validé

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Non validé

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

Non validé

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Non validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Non validé

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

Non validé

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Axe 1 - Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
-----------------	--

Au 31 décembre 2016, 66 opérations sont programmées sur l'axe 1 « Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie » pour un montant de 33,70 M€ de fonds européens programmés. Elles représentent 36 % des montants UE maquetés sur la période 2014/2020 et se situent au-dessus de la moyenne nationale pour cet Objectif Thématique 1 (29%) pour cette même période.

Situation par rapport au cadre de performance :

La cible de l'axe 1 est fixée à 50 chercheurs recrutés/affectés aux projets cofinancés pour 2018 et 200 en 2023. Les prévisions de l'axe représentent 124 % de l'objectif final en 2023 avec des prévisions s'élevant à 248. Les prévisions de réalisation des opérations programmées à fin 2018 devraient donc permettre de réaliser l'objectif de 2018.

La cible financière fixée à 14,15 M€ en 2018 devrait également être atteinte au vu des prévisions de programmation. Le niveau de la programmation de la maquette s'élève à 33,69 M€ au 31 décembre 2016 et représente 36,09 % de la maquette finale. Cependant, des efforts restent à faire en l'absence de dépenses certifiées en fin d'année 2016.

Suivi financier axe 1 :

Depuis le début de la programmation, 26 bilans ont été déposés auprès de l'autorité de gestion dont 14 opérations ont fait l'objet d'un paiement UE à hauteur de 531 775 € soit un coût total de 2 400 733 €. Aucune dépense n'a été certifiée à ce jour par l'autorité de certification.

A ce stade, 3 opérations ont été soldées permettant de soutenir 2 entreprises avec un investissement privé de 118 591 €

Présentation selon les Priorités d'Investissement et Objectifs Spécifiques.

1. Priorité d'investissement 1.a : « Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation, les capacités à développer l'excellence en R&I et faire la promotion des centres de compétences en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen ». Objectif spécifique 1.a.1 : « Renforcer les capacités de la recherche dans les domaines stratégiques pour augmenter l'effort régional de recherche-développement ».

A ce titre, la Région souhaite renforcer les capacités de la recherche dans les domaines d'activités stratégiques retenues dans la S3 en soutenant les infrastructures, les programmes de recherche.

Sur la période 2015-2016, 27 opérations ont été programmées pour un coût total de 13 268 282 € et un montant FEDER de 7 536 239 € dont :

- 66.4% concernent des programmes de recherche permettant aux laboratoires d'accroître leurs compétences et leurs moyens mais également de réaliser des travaux en partenariat avec des entreprises du territoire,
- 30.2% concernent des investissements y compris immobiliers liés à des plateformes de recherche permettant la progression de la recherche dans les domaines d'activités stratégiques de la S3 comme la santé, l'environnement et la qualité alimentaire,
- 3.4% concernent la diffusion de la culture scientifique et technique notamment auprès des lycées et étudiants.

1. Priorité d'investissement 1.b : « Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur... ». Objectif Spécifique 1.b.1 : « Accroître l'innovation des PME ».

A travers cette mesure, la Région souhaite accroître l'innovation des entreprises, à la fois technologique, sociale ou managériale notamment en coopérant avec les acteurs du transfert de technologie et les laboratoires de recherche prioritairement dans les domaines d'activités stratégiques de la S3.

Depuis le début de la programmation, 39 opérations ont été sélectionnées pour un coût total de 20 451 447 € et un montant FEDER de 9 942 940 € dont :

- 80% des projets sont portés par des entreprises,
- 20% des projets sont portés par des structures de transfert de technologie et des laboratoires de recherche.

Ces opérations concernent principalement :

- des projets collaboratifs de recherche et développement entre CRITT régionaux, laboratoires de recherche et entreprises du territoire.
- la création de pilotes, prototypes dans le cadre de projets de recherche industrielle,
- le développement de produits innovants ou procédés nouveaux par des entreprises,
- la création, l'animation de pôle de compétitivité dans les domaines d'activités stratégiques de la S3,
- les activités de transfert de technologie.

Contribution à la stratégie de spécialisation intelligente (S3) :

L'axe 1 contribue à la S3 tant pour l'OS 1.a que pour l'OS 1.b. Tous les domaines retenus dans la S3 sont représentés au sein des opérations sélectionnées. La répartition globale s'établit comme suit en pourcentage du coût total retenu :

- santé, environnement et qualité alimentaire 38% et plus de 50% sur l'OS 1.a,
- Chimie verte, ressources durables 15%,
- Transport : réduction de l'empreinte environnementale, matériaux durables, écomobilité 11%,
- Bâtiments durables, énergies 7%,
- Numérique éducatif et industrie culturelle 6%,
- Actions transversales (développement de la culture de l'innovation dans les entreprises, innovation sociale, TIC au service de l'innovation) 23%.

La « Silver economy », qui peut se définir comme la production de biens et de services pour les seniors n'est fléchée que sur 2 opérations et représente moins de 1% du coût total retenu.

Enfin en ce qui concerne les domaines d'intervention, tous les domaines présentés de manière indicative dans le PO sont représentés dans les opérations programmées. On peut signaler le grand nombre d'opérations retenues dans le cadre des infrastructures de recherche et d'innovation publiques (catégorie 58) ainsi que dans les activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche publics et les centres de compétence y compris la mise en réseau (catégorie 60). De plus, si seuls deux dossiers émergent dans les infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologie et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique (catégorie 65) ils participent pleinement à la lutte contre le changement climatique.

Axe prioritaire	Axe 2 - Favoriser l'accès à l'économie numérique
-----------------	--

Au 31 décembre 2016, 20 opérations sont programmées sur l'axe 2 « Favoriser l'accès à l'économie numérique » pour un montant de 11,58 M€ de fonds européens programmés. Elles représentent 17 % des montants UE maquetés sur la période 2014/2020 et se situent au-dessus de la moyenne nationale pour cet Objectif Thématique 2 (15 %) pour cette même période. Cependant, les deux objectifs spécifiques avancent différemment l'OS 2.a relatif aux Très Haut Débit (catégorie d'intervention 46) a connu un démarrage difficile en raison du retard pris au niveau réglementaire (cf. ci-dessous), contrairement aux opérations liées aux usages numériques (catégories d'intervention 78, 79, 80 et 81).

Situation par rapport au cadre de performance :

La cible de l'axe 2 est fixée à 40 sites prioritaires et points de branchement optiques raccordés pour 2018 et 141 en 2023. En raison du retard pris dans l'adoption du régime relatif aux infrastructures Très Haut débit, un seul dossier pour un département a pu être programmé. L'autorité de gestion suit attentivement l'exécution de ce dossier pour

s'assurer de la probabilité d'atteindre l'objectif fixé pour 2018. Pour 2023 et avant la programmation des dossiers des trois autres départements, les prévisions de l'axe représentent 51 % de l'objectif final en 2023.

La cible financière est fixée à 10,46 M€ pour 2018. Même si le niveau de la programmation de la maquette s'élève à 11,58 M€ au 31 décembre 2016 et représente près de 17 % de la maquette finale, le retard pris dans la mise en œuvre de l'OS2a expose l'AG à ne pas pouvoir atteindre l'objectif de 2018. Pour tenir compte de cette situation une demande de révision des objectifs est en cours.

Suivi financier axe 2 :

Depuis le début de la programmation, 7 bilans ont été soumis à l'autorité de gestion pour un coût total de 1 506 937 € les paiements sont en cours de traitement.

Présentation selon les Priorités d'Investissement et Objectifs Spécifiques :

- 1. Priorité d'investissement 2.a : « Le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et le soutien à l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique ». Objectif Spécifique 2.a « Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire régional ».*

La Région souhaite contribuer au déploiement du Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble du territoire à travers le financement des réseaux de collecte et le THD dans les zones prioritaires (santé, enseignement, administration, zones d'activités économiques...).

Depuis le début du programme, un projet d'infrastructure THD a été sélectionné en 2015 pour un coût total de 4 486 910 € et un montant FEDER de 1 657 362 €. L'adoption tardive du régime relatif aux infrastructures Très Haut débit a eu pour conséquence de bloquer la mise en œuvre de cet axe en 2016.

- 1. Priorité d'investissement 2.c : « Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé ». Objectif Spécifique 2.c « Accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire ».*

Cette priorité d'investissement vise à accroître l'offre et la qualité des services numériques pour améliorer l'attractivité du territoire en accompagnant les projets numériques dans les domaines de l'e-administration, l'e-santé, l'e-éducation et le développement des usages.

Sur la période 2015-2016, 19 opérations ont été programmées pour un coût total de

7 093 957 € et un montant FEDER de 3 004 678 € dont :

- 38.31% en matière d'e-administration notamment en finançant des systèmes de services en ligne, des applications en ligne...
- 22.21% en matière d'e-éducation comme le développement des environnements numériques de travail (ENT),
- 18.34% en matière d'e-santé en soutenant par exemple la télémédecine,
- 16.20% concernant l'animation et l'équipement de tiers-lieux comme un « Fab Lab » numérique autour de la culture,
- 4.94% dédiés aux usages dans les domaines de la culture et du tourisme en finançant par exemple un musée virtuel 3D.

Axe prioritaire	Axe 3 - Soutenir le développement et la mutation des PME
-----------------	--

Au 31 décembre 2016, 30 opérations sont programmées sur l'axe 3 « Soutenir le développement et la mutation des PME » pour un montant de 7,94 M€ de fonds européens programmés. Elles représentent 29 % des montants UE maquetés sur la période 2014/2020 et se situent au niveau de la moyenne nationale pour cet Objectif Thématique 3 (30 %) pour cette même période.

Situation par rapport au cadre de performance :

La cible de l'axe 3 est fixée à 32 entreprises soutenues pour 2018 et 130 en 2023. Aujourd'hui, les prévisions s'élèvent à 1397 entreprises soutenues, ce nombre important est notamment dû à la programmation de dossiers collectifs

La cible financière fixée à 6,85 M€ en 2018 devrait également être atteinte au vu des prévisions de programmation. Le niveau de la programmation de la maquette s'élève à 33,54 M€ au 31 décembre 2016 et représente 69,77 % de la maquette finale. Cependant, des efforts restent à faire en l'absence de dépenses certifiées en fin d'année 2016.

Suivi financier axe 3 :

A ce stade de la programmation, 22 bilans ont été déposés auprès de l'autorité de gestion dont 9 ont fait l'objet d'un paiement UE à hauteur de 322 599 € soit un coût total de 3 904 627 €. Aucune dépense n'a été certifiée à ce jour par l'autorité de certification.

A ce stade, une opération a été soldée permettant de soutenir une entreprise avec un investissement privé à hauteur de 216 800 €

A travers la priorité d'investissement 3.d « *Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et s'engager dans les processus d'innovation* » et son Objectif Spécifique 3.d « *Augmenter la taille des entreprises* », la Région veut améliorer la compétitivité des PME du territoire en augmentant la taille des entreprises. En effet, elle souhaite soutenir des actions d'accompagnement des PME pour développer leur compétitivité et soutenir également les investissements productifs

de ces dernières.

Sur la période 2015-2016, les 30 opérations programmées se répartissent comme suit :

- 52.6% concernent le financement d'investissements de modernisation, d'optimisation des appareils productifs des PME,
- 47.4% portent sur le financement d'actions d'accompagnement, de conseil auprès des PME.

Un appel à projets a été lancé en 2016 pour accompagner les entreprises du territoire à l'obtention de la certification Opérateur Economique Agréé (OEA) afin de faciliter les échanges à l'international en soutenant les démarches et les investissements dans le but d'obtenir la statut d'OEA. Dans le courant de l'année 2016, 3 dossiers ont été déposés pour un coût total de 128 905 € et un montant FEDER sollicité de 77 307€

La majorité des opérations programmées relèvent des catégories d'intervention 01 : investissement productif générique dans les PME et 66 : service d'appui avancé aux PME et groupes de PME. En l'absence d'évaluation spécifique, l'Autorité de Gestion n'est pas en mesure d'expliquer cet état de fait.

Axe prioritaire

Axe 4 - Promouvoir l'excellence
environnementale

Au 31 décembre 2016, 36 opérations sont programmées sur l'axe 4 « Promouvoir l'excellence environnementale » pour un montant de 14,06 M€ de fonds européens programmés. Elles représentent 17,44 % des montants UE maquettés sur la période 2014/2020 et se situent au-dessus de la moyenne nationale pour cet Objectif Thématique 4 (13 %) pour cette même période.

Situation par rapport au cadre de performance :

Deux cibles ont été définies pour l'axe 4 :

- Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables fixée à 1,5 en 2018 et 8 en 2023. Au 31 décembre 2016, les prévisions s'élèvent à 12,17. La prudence s'impose tout de même si l'on tient compte de l'expérience de la programmation précédente notamment quant au délai de réalisation des projets.
- Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est améliorée fixé à 536 en 2018 et 1875 en 2023. Cet indicateur est lié à l'OS 4.c qui a connu un retard dans la programmation des opérations d'efficacité énergétique dans le secteur du logement social, notamment liée à des difficultés réglementaires concernant l'application de la réglementation en matière de SIEG à ces opérations. Les premières opérations ont été programmées en 2017 avec les premières données alimentant cet indicateur.

La cible financière fixée à 20,38 M€ en 2018 devrait être atteinte au vu des prévisions de programmation. Le niveau de la programmation de la maquette s'élève à 43 M€ au 31 décembre 2016 et représente 32 % de la maquette finale. Cependant, des efforts restent à faire en l'absence de dépenses certifiées en fin d'année 2016.

Suivi financier axe 4 :

Depuis le début de la programmation, 13 bilans ont été déposés auprès de l'autorité de gestion dont 2 opérations ont fait l'objet d'un paiement UE à hauteur de 225 839 € soit un coût total de 830 808 €. Aucune dépense n'a été certifiée à ce jour par l'autorité de certification.

A ce stade, aucune opération n'a été soldée.

Dans le cadre du PO 2014-2020 Poitou-Charentes, la Région a souhaité soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans tous les secteurs. Pour cela, elle a retenu les 4 priorités d'investissement et les 4 Objectifs spécifiques suivants :

1. *Priorité d'investissement 4.a : « Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables », Objectif spécifique 4.a « Favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans l'ensemble des secteurs »*

Cet Objectif Spécifique vise à augmenter la part d'énergies renouvelables dans l'évolution du mix énergétique régional en soutenant les investissements de production d'énergies renouvelables tels que le bois énergie, la méthanisation, le solaire mais également les réseaux de chaleur, les investissements de gestion des réseaux dans un objectif de développement des territoires à énergie positive (TEPOS).

Sur la période 2015-2016, 8 opérations ont été programmées pour un coût total de 22 036 967 € et un montant de FEDER de 5 878 495 €. Près de 77 % des crédits programmés concernent des projets d'implantation d'unité de méthanisation, représentant un montant FEDER de 4 560 581 €. Concernant le bois énergie, le soutien du FEDER s'élève à 1 152 914 € soit 20 % des crédits. Les autres types d'énergies renouvelables représentent seulement près de 3% des crédits programmés, soit un montant FEDER de 165 000 €.

Malgré 2 appels à projets sur l'énergie éolienne aucun dossier n'a été présenté à l'Autorité de gestion, en raison notamment des problématiques du développement de l'éolien en France (délais réglementaires, entreprises fragiles...). Pour l'énergie solaire quelques projets sont actuellement en cours d'instruction.

Priorité d'investissement 4.b : « Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises ». Objectif spécifique 4.b « Augmenter l'efficacité énergétique des entreprises » L'objectif est donc d'augmenter l'efficacité énergétique des entreprises en soutenant des investissements et des démarches structurées permettant une réduction des consommations d'énergies au sein des entreprises par l'utilisation rationnelle de l'énergie grâce à un procédé plus propre, la

récupération d'énergie.

Depuis le début de la programmation, une opération a été sélectionnée pour un coût total de 131 887 € et un montant FEDER de 52 754 €. Cette mesure connaît des difficultés de mise en œuvre, c'est pourquoi la Région a lancé un appel à projets « Compétitivité énergétique des entreprises » en octobre 2016 d'une durée de 6 mois renouvelable. La Région souhaite à travers cet appel à projets, accompagner les entreprises dans leurs démarches d'efficacité énergétique en agissant principalement sur les procédés industriels et leur compétitivité par les coûts évités. Les actions retenues concernent les études de faisabilité et audits énergétiques ainsi que les travaux d'efficacité énergétique permettant une réduction significative des consommations d'énergie du processus industriel dans son ensemble ou une récupération d'énergie fatale.

1. Priorité d'investissement 4.c : « Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement ». Objectif Spécifique 4.c « Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement »

Cet Objectif Spécifique vise à accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et du logement en soutenant les projets de rénovation thermique des bâtiments permettant une baisse significative des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et pour le secteur du logement, une réduction de l'exposition des ménages à la précarité énergétique.

Sur la période 2015-2016, 18 opérations ont été programmées pour un coût total de 15 924 772 € et un montant FEDER de 5 376 683 €. Les opérations en question sont issues de l'appel à projets « Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants » lancé en 2015 par la Région et reconduit jusqu'au 30 juin 2016. Cet appel à projets cherche à soutenir la rénovation thermique de bâtiments publics existants visant à atteindre un objectif élevé de réduction de leur consommation d'énergie. Au total, 47 dossiers ont été déposés représentant un coût total de plus de 48 M€ et un montant FEDER sollicité de plus de 13 M€. A ce jour, 22 dossiers sont en cours de traitement et devraient être soumis en instance de sélection courant 2017.

Concernant les opérations d'efficacité énergétique dans le secteur du logement social, l'absence de programmation sur cette période est notamment liée à des difficultés réglementaires concernant l'application de la réglementation en matière de SIEG à ces opérations. A ce stade, 29 dossiers ont été déposés pour un coût total de 58 114 776 € et un montant FEDER sollicité de 3 036 031 €.

1. Priorité d'investissement 4.e : « Favoriser les stratégies de développement à faibles émissions de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les

zones urbaines y compris la promotion d'une mobilité urbaine durable et de mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer ».
Objectif spécifique 4.e « Augmenter l'utilisation des services de mobilité propre »

A travers cet Objectif Spécifique, l'objectif est d'augmenter l'utilisation des services de mobilité propre en développant l'usage des transports collectifs par le financement d'équipements facilitant une offre alternative et l'intermodalité.

Ainsi, la Région souhaite soutenir l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, le développement de systèmes innovants de transport (covoiturage, billétique...), les actions de développement des modes doux.

Sur la période 2015-2016, 9 projets ont été programmés pour un coût total de 4 973 698 € et un montant FEDER de 2 757 403 € dont :

- 50.3 % concernent le financement de pôles d'échanges en milieu urbain et péri-urbain et aménagements favorisant l'intermodalité,
- 49.6 % visent le développement de systèmes innovants de transport en commun tels que la billétique, l'expérimentation de bus hybride.

Les observations présentées ci-dessus pour chacun des OS se retrouvent aussi dans le tableau ventilant les données par domaine d'intervention. Dans la répartition indicative figurant dans le PO, la répartition faite notamment pour les opérations relevant de l'OS 1.a faisait apparaître les catégories 9 énergie éolienne, 10 énergie solaire, 11 énergie biomasse et 12 autre type d'énergie renouvelable. La situation actuelle de répartition ne peut être commentée en l'absence d'évaluation ciblée, même si l'absence de la catégorie 9 (éolien) a été abordée ci-dessus. De même, les résultats de l'appel à projets "Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants" se voient dans les données relevant de la catégorie 13 (rénovation en vue 'accroître l'efficacité énergétique des infrastructures publiques et les difficultés de mise en œuvre de l'OS 1.b se retrouvent dans la faible programmation sur l'efficacité énergétique dans les PME (68).

Axe prioritaire

Axe 5 - Protéger les ressources et le patrimoine naturels

Au 31 décembre 2016, 37 opérations sont programmées sur l'axe 5 « Protéger les ressources et le patrimoine naturels » pour un montant de 4.64 M€ de fonds européens programmés. Elles représentent 46 % des montants UE maquettés sur la période 2014/2020 et se situent au-dessus de la moyenne nationale pour cet Objectif Thématique 6 (17 %) pour cette même période.

Situation par rapport au cadre de performance :

La cible de l'axe 5 est de 14 sites soutenus en 2018 et 50 en 2023. La prévision actuelle de 100 devrait permettre d'atteindre sans difficultés cet objectif.

La cible financière fixée à 2,52 M€ en 2018 devrait également être atteinte au vu des prévisions de programmation. Le niveau de la programmation de la maquette s'élève à 11,59 M€ au 31 décembre 2016 et représente 69 % de la maquette finale et se situe au-dessus de la moyenne nationale pour cet Objectif Thématique 6 (17%). Cependant, des efforts restent à faire en l'absence de dépenses certifiées.

Suivi financier axe 5 :

Depuis le début du programme, 6 bilans ont été déposés auprès de l'autorité de gestion dont un bilan a fait l'objet d'un paiement UE pour un montant de 360 000 € représentant un coût total de 716 485 €. Aucune dépense n'a été certifiée à ce jour par l'autorité de certification.

A travers la priorité d'investissement 6. d « *Protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes* » la Région souhaite « sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques » (Objectif spécifique 6.d). Les actions soutenues concernent la conservation des espèces, la restauration et la création de réservoirs de biodiversité et de corridors biologiques. Ces actions portent sur la biodiversité dite ordinaire ainsi que sur la biodiversité remarquable dans les espaces naturels répertoriés.

Depuis le début de la programmation, les 37 opérations sélectionnées se répartissent comme suit :

- 67.6% concernent des travaux de restauration, constitution/reconstitution de corridors biologiques tels que la restauration de berges, de zones humides, l'effacement d'ouvrages hydrauliques contrariant la progression des migrateurs.
- 22.1 % relèvent d'actions d'inventaires, d'expertise visant la connaissance de la biodiversité ainsi que des actions pédagogiques et d'éducation à l'environnement,
- 5.3 % concernent des actions de sauvegarde des espèces emblématiques notamment l'outarde canepetière et le vison d'Europe,
- 4.9 % concernent des actions de contrôle des espèces végétales et animales telles que la lutte contre la Jussie.

Axe prioritaire

Axe 6 - Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises

Au 31 décembre 2016, 31 opérations sont programmées sur l'axe 6 « Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises », Priorité d'investissement 8.iii et OS 8.iii (8.3) « Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs accompagnés », pour un montant de 2,28 M€ de fonds européens programmés. Elles représentent 61 % des montants UE maquettés sur la période 2014/2020 et se situent au-dessus de la moyenne nationale pour cet Objectif Spécifique 8.iii (29 %) pour cette même période.

Situation par rapport au cadre de performance :

La cible de l'axe 8 est fixée à 1787 créateurs ou repreneurs accompagnés pour 2018 et 6247 en 2023. Aujourd'hui, les prévisions s'élèvent à 6754 créateurs ou repreneurs accompagnés, soit un nombre supérieur à l'objectif 2023. Au vu du pourcentage de programmation et de la maquette disponible, la Région procède uniquement par appel à projet.

La cible financière fixée à 1,011 M€ en 2018 devrait également être atteinte au vu des prévisions de programmation. Le niveau de la programmation de la maquette s'élève à 5,045 M€ au 31 décembre 2016 et représente 75,68 % de la maquette finale. Cependant, des efforts restent à faire en l'absence de dépenses certifiées en fin d'année 2016.

Suivi financier :

Depuis le début du programme, 14 bilans ont été soumis à l'autorité de gestion pour un montant total de 2 894 118,06 €. 4 opérations ont fait l'objet d'un paiement UE pour un montant de 213 337,28 € et un en est attendu. Aucune dépense n'a été certifiée à ce jour par l'autorité de certification.

Au regard des bilans transmis (5 concernant 3 structures, 2 d'entre elles ont été déposés pour les années 2014 et 2015) qui ont fait l'objet d'un paiement, 996 participants ont bénéficié d'une action dont :

- 44 % de femmes ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale en 2016 qui était de 40 %.
- 57 % de demandeurs d'emploi. Ce chiffre est à nuancer car sur les 3 dossiers, une seule opération a un taux inférieur à 50 % avec l'effectif de participant le plus important, les deux autres ont un taux de 97 et 64 %.
- 21 % des participants vivent dans des ménages sans emploi.
- 50 % sont titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4).

Parmi les 5 bilans traités, seules 3 structures sont différentes (2 structures ont déposé leurs bilans pour les années 2014 et 2015).

Depuis le début du programme, 31 opérations ont été programmées pour un montant UE de 2 288 941,03 € sur un coût total de 5 045 526,78 € dont :

- 7 opérations ont été réalisées en 2014,
- 7 opérations ont été réalisées en 2015,
- 5 opérations ont été réalisées sur la période 2014/2015 ou ont débuté en 2015 et se terminent en 2017.

Toutes ces opérations ont été déposées par les porteurs au fil de l'eau. Elles permettaient en prévisionnel d'accompagner 2950 créateurs/repreneurs.

- 12 opérations ont été réalisées en 2016. La Région au regard de la maquette UE disponible, de l'objectif de cadre de performance et des demandes d'aides, a souhaité à partir de 2016, procéder sous la modalité de l'appel à projet.

Cet appel à projets avait pour objectif de :

- Recentrer le type d'actions éligibles uniquement aux initiatives favorisant la mise en place d'un accompagnement individuel et collectif,
- Recentrer la typologie des bénéficiaires éligibles,
- Définir un montant et un taux d'intervention maximum FSE,
- Sélectionner les projets répondant le mieux à l'objectif spécifique 8.iii.

Chaque dossier déposé a fait l'objet d'une notation au regard de critères de sélection définis avec une note minimale de 15 à atteindre. Les 12 opérations sélectionnées permettaient d'accompagner en prévisionnel 3 804 créateurs ou repreneurs.

La Région a souhaité, pour l'année 2017, proposer un nouvel appel à projets en modifiant notamment :

- La période de réalisation afin de permettre une durée de 24 mois,
- La typologie des bénéficiaires,
- Les critères de sélection,
- Le montant minimum et maximum FSE.

L'appel à projets sera clôturé le 30 juin 2017.

- De manière générale, depuis le début du programme, sur les 31 opérations sélectionnées :

- 29 % des opérations étaient portées par une association,

- 68 % des opérations étaient portées par un organisme consulaire,

- 3 % des opérations étaient portées par une coopérative d'activités.

Nous atteignons en prévisionnel un nombre de créateurs/repreneurs accompagnés de 6 754 pour un objectif en 2023 de 6257.

Dans le cadre de la création d'activité, la Région a souhaité augmenter la part des femmes dans l'accompagnement vers la création/reprise d'entreprises. Elle a proposé en Comité de suivi en début de programmation des critères de sélection spécifiques à l'axe 6 dont notamment :

- « les projets présentés devront comporter au minimum une action spécifique visant à répondre à l'augmentation de la part des femmes dans l'accompagnement vers la création/reprise ou viser majoritairement un public féminin ».

Par conséquent, pour chaque opération soutenue par le FSE, le porteur doit présenter soit une action spécifique destinée aux femmes ou un projet global à destination d'au moins 50 % de femmes.

Axe prioritaire

Axe 7 - Développer le capital humain

Au 31 décembre 2016, 252 opérations sont programmées sur l'axe 7 « Développer le capital humain », pour un montant de 36,25 M€ de fonds européens programmés. Elles représentent 98 % des montants UE maquettés sur la période 2014/2020 et se situent au-dessus de la moyenne nationale pour cet Objectif Spécifique 10.iii (40 %) pour cette même période. Cet écart de programmation s'explique par la prise en compte d'opérations pluriannuelles dans le cadre du PO Poitou-Charentes.

Situation par rapport au cadre de performance :

La cible de l'axe 10 est fixée à 6 234 chômeurs y compris les chômeurs de longue durée pour 2018 et 14 548 en 2023. Aujourd'hui, les prévisions s'élèvent à 26 261, soit un nombre largement supérieur à l'objectif 2023. Cependant, il s'agit de prise en compte d'opérations prévisionnelles et les réalisations dépendront donc du degré de remplissage des formations proposées. A ce jour, seules sont remontées les informations relatives à 441 participants.

La cible financière fixée à 9,95 M€ en 2018 devrait être atteinte au vu des prévisions de programmation. Le niveau de la programmation de la maquette s'élève à 60,70 M€ au 31 décembre 2016 et représente 92,44 % de la maquette finale. Là encore, il convient de souligner que les opérations sélectionnées étant pluri-annuelles, les coûts relatifs à ces

opérations le sont également.

La Région a souhaité, au titre de la priorité d'investissement 10.iii : « une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises », développer un axe 7 intitulé « Développer le capital humain » composé de deux objectifs spécifiques :

1. Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des groupes cibles à travers la participation à des parcours et à des actions de formation qualifiante.

La Région souhaite soutenir la formation et la qualification, l'apprentissage et notamment l'alternance, le développement du service public régional et l'amélioration de l'efficacité de l'appareil régional de formation et d'orientation.

Depuis le début du programme, 215 opérations ont été programmées dont 209 sur la période 2015-2016 pour un montant total de 27 045 007,41 € dont 16 056 595,42 € de FSE dont :

- 80,39 % sont des opérations en maîtrise d'ouvrage Région,
- 10,52 % sont des opérations développées par des associations,
- 2,39 % sont des opérations développées par des GIP,
- 5,26 % sont des opérations développées par des organismes consulaires,
- 1,44 % sont des opérations développées par des établissements publics.

Les actions soutenues concernaient :

- Des formations professionnalisantes, qualifiantes ou certifiantes dans des domaines divers tels que : le tourisme, hôtellerie, les métiers du sanitaire et social, les logiciels professionnels standards, menuiserie/aluminium, Validation des Acquis et de l'Expérience, la professionnalisation des acteurs de la formation, du conseil et de l'orientation, l'agroéquipement, la soudure. Les bénéficiaires pourront valider soit un titre professionnel, un brevet professionnel, un certificat professionnel ou auront acquis les compétences et maîtrisé outils indispensables à leur insertion professionnelle.
- Des actions spécifiques visant à développer l'apprentissage. La Région a lancé deux appels à projets afin de favoriser la signature de contrats d'apprentissage par des primo-employeurs. 17 opérations ont été déposées dans le cadre de ces appels à projets pour un coût total de 1 869 386,50 € dont 1 113 234,72 €
- Des actions visant la mise en place du service Public Régional de l'Orientation. 10 opérations ont été déposées dans le cadre d'un appel à Manifestation d'intérêts pour un coût total de 317 593,92 € dont 188 137,87 €
- Des actions ciblées sur des thématiques différentes telles que : la formation des

jeunes de l'Ecole de la Deuxième Chance, la formation continue des actifs de l'artisanat et l'accompagnement vers l'emploi dans une démarche d'égalité entre les femmes et les hommes. 14 opérations ont été programmées pour un coût total de 2 937 519,09 € dont 1 602 918,15 €

Depuis le début du programme, 14 bilans ont été déposés par les porteurs auprès de l'autorité de gestion pour un montant total de 2 038 239,20 €. Aucune dépense n'a été certifiée par l'autorité de certification.

1. Augmenter le taux d'emploi de la population en situation préoccupante face à l'écrit.

La Région a programmé, en 2015/2016, 41 opérations dans le cadre de cet objectif spécifique pour un coût total de 33 345 682,20 € dont 20 007 409,30 € de FSE. Toutes les opérations sont des marchés en maîtrise d'ouvrage Région. Elles concernent trois types de marché :

- Compétences clés : La Région a souhaité proposer sur le territoire une action qui permette de lutter contre l'illettrisme et de développer des compétences clés dans les domaines suivants : compréhension et expression écrites, mathématiques,.....
- Clefs des savoirs citoyens : Dans le cadre du Plan Régional de Formation, la Région a donc souhaité proposer un parcours de formation "clefs des savoirs citoyens" qui doit permettre outre l'acquisition des savoirs de base, de maîtriser notamment les outils informatiques, une ou plusieurs langues étrangères afin de favoriser l'accès à la formation professionnelle et l'insertion professionnelle majoritairement des demandeurs d'emploi.
- Français Langue Etrangère : La Région a souhaité proposer une action de formation sur le territoire régional dans le but de permettre à toutes les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle d'acquérir les connaissances en français permettant leur insertion sociale et professionnelle.

Aucun bilan n'a été déposé au titre de cet objectif spécifique.

Dans le cadre de l'axe 7, l'ensemble des opérations programmées en 2015 et 2016 ont permis en prévisionnel de former et/ou d'accompagner 26 261 demandeurs d'emploi.

4 opérations ont été identifiées valorisant le thème secondaire de l'Egalité entre les hommes et les femmes dont :

- 1 opération portée par l'Ecole de la Deuxième Chance,
- 3 opérations portées par le CIDFF des départements de la Charente, Charente-Maritime et de la Vienne. Les projets consistaient à accompagner vers l'emploi dans une démarche d'égalité entre les hommes et les femmes, à assurer un

accueil de proximité et une information fiable, actualisée et personnalisée dans le champ de l'emploi et la formation et à conseiller et accompagner les femmes dans la construction et la mise en œuvre de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

- 68,4 % des opérations concernent des grandes zones urbaines supérieures à 50 000 habitants,
- 23,20 % des opérations concernent des petites zones urbaines supérieures à 5000 habitants,
- 8,4 % des opérations concernent des Zones rurales (faible densité).

Depuis le début du programme, au regard des bilans déposés, 441 participants ont pu bénéficier d'une opération dont :

- 88,43 % de femmes. Ce taux s'explique par la nature des opérations pour lesquelles nous disposons d'un bilan. En effet sur les 4 bilans déposés, 3 concernent des actions portées par les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.
- 83 % de demandeurs d'emploi y compris les chômeurs de longue durée. Ce taux s'explique par le public cible de l'axe 7 qui est majoritairement des demandeurs d'emploi dont 55 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce qui correspond à la volonté de la Région de favoriser l'augmentation du niveau de qualification des publics les plus éloignés et/ou défavorisés. En effet, 53 % des participants vivent dans des ménages sans emploi et 28 % sont des migrants, des participants d'origine étrangère ou des minorités.
- 83,67 % des participants ont un niveau de qualification inférieur à l'enseignement supérieur CITE 5 à 8 dont 35,82 % avec un niveau inférieur à l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2).

Axe prioritaire

Axe 8 - Assistance technique FEDER

Dans le cadre de l'axe 8 « Assistance technique FEDER », la Région a souhaité développer deux objectifs spécifiques :

1. L'objectif spécifique 8.1 : Mettre en œuvre un système efficace de gestion et de pilotage et de contrôle du FEDER.

5 opérations ont été programmées pour un coût total de 1 784 913,96 dont 1 070 948,37 € de FSE dont :

- 3 opérations portées par la Région dans le cadre du financement du pilotage et de la gestion du Fonds européens de développement Régional 2014/2015, la location des bâtiments et un dossier de suivi et d'évaluation. Le coût total retenu est de 1 480 306,55 € dont 888 183,92 € de FEDER.

- 2 opérations portées par la Préfecture de l'ex-région Poitou-Charentes. L'objectif était de pouvoir financer les salaires des personnels mis à disposition et de pouvoir clôturer la période 2007-2013. Le coût total retenu est de 304 607,40 € dont 182 764,44 € de FEDER. Les actions doivent se réaliser sur la période 2016/2017.

1. L'objectif spécifique 8.2 : Augmenter la notoriété des fonds européens et du FEDER en particulier.

1 opération a été programmée en octobre 2016 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale de communication interfonds sur la période 2014/2016. L'objectif du projet était de contribuer à la notoriété de l'Union européenne, des fonds européens par la création, l'édition et la diffusion d'outils de communication : site internet, flyers, affiches, fiches actions et fiches mesures. Le coût total de l'opération s'élevait à 287 000 € dont 172 200 € de FEDER.

Un seul bilan a été déposé sur cet axe concernant la location des bâtiments. Le montant des dépenses présentées à l'autorité de gestion s'élève à 133 977,98 €. Aucune dépense n'a été certifiée à ce jour par l'autorité de certification.

Axe prioritaire

Axe 9 - Assistance technique FSE

L'axe 9 relatif à l'assistance technique FSE du PO 2014-2020 est composé de deux objectifs spécifiques :

- 9.1 : Mettre en œuvre un système efficace de gestion, de pilotage et de contrôle du FSE.
- 9.2 : Augmenter la notoriété des fonds européens et du FSE en particulier.

Les crédits UE disponibles sur l'axe 9, pour la période 2014-2020, sont de 1 574 170 €

Depuis le début du programme, deux opérations ont été programmées sur l'objectif spécifique 9.1 dont :

- Une opération pour le pilotage et la gestion du fonds social européen. Cette action vise à cofinancer toutes les dépenses de rémunération pour le personnel affecté au FSE. Nous disposons d'indicateurs prévisionnels en termes de : nombre de comité de suivi, d'ETP affectés, d'évaluations externes menées, de jours de formation, de vérifications sur le terrain ainsi que d'événements de mise

en réseau organisés ou soutenus. Le montant total programmé est de 740 854,80 € dont 444 512,87 de FSE pour la période 2015/2016.

- Une opération d'évaluation des dispositifs de formation avec une enquête sur le devenir des stagiaires et des apprentis. Le projet a pour objet la réalisation d'enquêtes téléphoniques auprès d'un panel d'environ 5000 stagiaires par an de la Formation Professionnelle continue et auprès d'un panel de 1 500 apprentis sortant de formation de l'année scolaire 2014-2015 sur leur « devenir 6 mois après leur sortie de formation ». Les résultats de ces enquêtes doivent permettre aux décisionnaires d'avoir des éléments pour éclairer les choix qu'ils prendront en matière de formation continue et d'apprentissage afin de contribuer à l'amélioration continue des dispositifs et à la plus grande efficacité des moyens, notamment financiers, qui y sont consacrés. Le montant total programmé est de 77 130 € dont 46 278 € de FSE pour la période 2015/2018.

Aucun bilan n'a été déposé dans le cadre de ces deux dossiers.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination sont des principes généraux applicables à tous les FESI. Dans le cadre du PO FEDER-FSE Poitou-Charentes ces points sont naturellement intégrés et figurent dans les critères communs de sélection pour tous les axes. De plus, des critères spécifiques peuvent ajouter à cette demande, ainsi l'OS 8.iii.1 « Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés » prévoit que les projets présentés doivent comporter au minimum une action spécifique visant à répondre à l'augmentation de la part des femmes dans l'accompagnement vers la création/reprise ou viser majoritairement un public féminin. L'OS 10.iii.1 « Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et des groupes cibles à travers la participation à des parcours et à des actions de formation qualifiante » prévoit que les projets doivent prendre en compte la mixité femmes/hommes dans les métiers dans le cadre des actions du service public régional de l'orientation pour les projets de communication et d'information,

Chaque porteur de projet est invité à réfléchir au positionnement de son projet dans le cadre de cette problématique en complétant un tableau où il se positionne sur la prise en

compte du principe d'égalité et de non-discrimination et d'égalité entre les hommes et les femmes lors du dépôt de son projet. Il précise ainsi si son projet prend bien en compte ces éléments et dispose d'une zone de texte pour développer ce point tant au moment du dépôt de son projet qu'au moment du dépôt d'un bilan (intermédiaire ou final).

Pour tenir compte du faible nombre de dossiers pour lesquels des bilans nous sont parvenus et en l'absence actuelle d'un système d'information pour compiler les différents résultats, cette première analyse ne tient compte que des bilans reçus relatifs à des opérations soldés en 2016, 5 opérations FEDER et 1 FSE. Seul un projet mené par la couveuse d'entreprise de Charente-Maritime d'accompagnement au projet d'entreprise présente un résultat significatif avec un accompagnement spécifique pour les publics vulnérables et pour les femmes avec une proportion de femmes accompagnées de 62 %. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Axe 6 « soutenir la création/reprise d'activité et la transmission d'entreprises » du PO OS 8.iii.1 « Augmenter le nombre de créateurs et de repreneurs accompagnés ».

Les autres projets prennent bien en compte ces problématiques mais sans que puissent être dégagés de points saillants, même si l'on peut noter un dossier de développement d'un nouveau process pour réaliser des fenêtres permettant de développer un procédé de fabrication compatible avec le travail d'un handicapé.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Pour tenir compte de l'exigence de prise en compte du développement durable, celle-ci figure dans les critères communs de sélection pour tous les axes. De plus, cette exigence est également formalisée dans des critères spécifiques :

Objectif spécifique 1b : Accroître l'innovation des entreprises, Les projets visant la construction de nouvelles infrastructures doivent respecter les exigences des bâtiments passifs ou à énergie positive pour être éligible,

Objectif spécifique 4a1: *Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique* Les chaudières fonctionnant avec du bois-bûche (sauf celles à hydro-accumulation) ou avec des cultures énergétiques (Miscanthus, céréales, etc.) sont exclues du soutien.

Objectif spécifique 6d1: Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques, les projets découlant d'une obligation légale et/ou réglementaire ne sont pas accompagnés (même si des exceptions sont possibles).

Chaque porteur de projet est donc invité à réfléchir au positionnement de son projet dans le cadre de cette problématique en complétant un tableau où il se positionne sur la prise en compte du développement durable. Il dispose d'une zone de texte pour développer ce point tant au moment du dépôt de son projet qu'au moment du dépôt d'un

bilan (intermédiaire ou final).

Parmi les projets programmés au 31 décembre 2016, les 4 objectifs prévus au PO se trouvent effectivement représentés. Pour tenir compte du faible nombre de dossiers pour lesquels des bilans nous sont parvenus et en l'absence d'un outil pour compiler les différents résultats sur la prise en compte du développement durable, il est proposé de faire un tour d'horizon des objectifs poursuivis avec quelques exemples de dossiers programmés pour illustrer le propos.

Pour le soutien aux PME, à l'innovation et à la recherche, de nombreux dossiers qui relèvent des OS 1a, 1b et 3d peuvent être classés dans cette catégorie soit quant à l'intitulé du projet ou aux effets attendus. Ainsi sur la recherche, l'université de Poitiers (OS 1.a) travaille sur le développement de nouveaux candidats médicaments selon les principes de la chimie verte. Sont également soutenues la SAEML Valagro Carbone Renouvelable Poitou-Charentes, dont la mission est de substituer le carbone fossile par du carbone renouvelable issu du végétal dans les procédés industriels (OS 1.b) et la Société DODDY PLAST, spécialisée dans la fabrication de sacs plastiques à se diversifier et investir pour la fabrication de sacs papiers (OS 3.d).

L'axe 4 « promouvoir l'excellence environnementale » participe à cet objectif de développement durable. On peut ainsi souligner le lancement d'un appel à projet sur « Amélioration de la Performance Énergétique des bâtiments publics existants » avec la réception de XXX dossiers dont 18 programmés au 31 décembre 2016.

Pour le développement et l'équilibre du territoire, 4 projets visant à développer l'intermodalité et un projet de tiers-lieux peuvent être cités, un projet de télégestion et plateforme de télétransmission des échanges avec les services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile (OS 2c) visant à assurer une qualité de service pour la prise en charge à domicile de personne en perte d'autonomie peut également être souligné.

Enfin, c'est surtout par le FSE que le PO intervient sur le développement du capital humain notamment par les formations relevant de l'axe 7 (OS 10iii1 et OS 10iii2).

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
Axe 1	1 084 197,80	1,94%
Axe 4	25 219 455,48	31,27%
Axe 5	2 813 435,06	28,13%
Total	29 117 088,33	10,87%

Les objectifs du développement durable inscrits dans le PO FEDER/FSE Poitou-Charentes intégraient les impacts du changement climatique tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

La majorité des opérations émergeant à cet objectif de changement climatique appartiennent à l'axe 4 « promouvoir l'excellence environnementale ». Parmi ces opérations, figurent :

- 28 opérations relevant des infrastructures énergétiques dont 18 dossiers de réhabilitation énergétique issus de l'appel à projet « Amélioration de la Performance Énergétique des bâtiments publics existants » pour un coût public éligible de 15 805 617,15 €
- 11 dossiers relevant du transport durable.

Les opérations de l'axe 5 « Protéger les ressources et le patrimoine naturels » sont également concernées notamment par les domaines d'intervention : « protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte » et « protection, restauration et utilisation des sites Natura 2000 » sont également concernées, comme des opérations de l'axe 1 relevant du domaine « Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique ».

Les objectifs du développement durable inscrits dans le PO FEDER/FSE Poitou-Charentes intégraient les impacts du changement climatique tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

La majorité des opérations émergeant à cet objectif de changement climatique appartiennent à l'axe 4 « promouvoir l'excellence environnementale ». Parmi ces opérations, figurent :

- 28 opérations relevant des infrastructures énergétiques dont 18 dossiers de réhabilitation énergétique issus de l'appel à projet « Amélioration de la Performance Énergétique des bâtiments publics existants » pour un coût public éligible de 15 805 617,15 €
- 11 dossiers relevant du transport durable.

Les opérations de l'axe 5 « Protéger les ressources et le patrimoine naturels » sont également concernées notamment par les domaines d'intervention : « protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte » et « protection, restauration et utilisation des sites Natura 2000 » sont également concernées, comme des opérations de l'axe 1 relevant du domaine « Infrastructures et processus de recherche et d'innovation, transfert de technologies et coopération dans des entreprises mettant l'accent sur l'économie à faible intensité de carbone et la résilience au changement climatique ».

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Conformément au PO (section 7.2.1), l'Autorité de gestion a pris des mesures pour

associer les partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme notamment dans le cadre des instances et des modalités permettant la mise en œuvre de l'intervention

La Région Poitou-Charentes a installé le 13 février 2015 un comité de suivi inter-fonds pour les programmes FEDER-FSE, FEADER et FEAMP. Devenue Autorité de gestion en 2016 pour 6 programmes, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un Comité de suivi commun auquel participent des représentants du niveau communautaire, national et régional qui réunit au total près de 250 organismes pour les trois anciennes régions. Le Comité se réunit au minimum 1 fois par an (2 fois en 2015 et 1 fois en 2016) et des consultations écrites peuvent être organisées en complément (3 en 2015 et 4 en 2016).

Pour la sélection des opérations, une instance de sélection (IS) dématérialisée, permettant de consulter les partenaires sur une durée de 10 jours, a été mise en place dès le début de la programmation (7 en 2015 et 9 en 2016). Avec la constitution de la grande Région, la procédure a été généralisée et a été renommée instance de consultation partenariale (ICP). Sa fréquence est mensuelle pour le FEADER et bimensuelle pour le PO FEDER-FSE (ainsi que pour le volet régional du FEAMP pour info). L'ICP est constituée des principaux partenaires financiers et stratégiques : les conseils départementaux, les agglomérations (organismes intermédiaires ou pas), les services ou établissements de l'Etat (Préfets de département, Directeurs régionaux des services déconcentrés, l'Autorité de certification, l'ASP, agences de l'eau ou ADEME, BPI, CDC, Banque de France), les organismes consulaires, les organismes intermédiaires du PO nationale FSE, et les GAL.

Afin d'approfondir la concertation menée avec les partenaires dans le cadre du comité de suivi, un comité d'animation inter-fonds a été mis en place (puis a été généralisé à l'échelle de la Région lors de la fusion). Il s'est réuni 1 fois en 2015 et 2 fois en 2016. Il est le lieu d'un débat stratégique sur l'avancement des programmes dans l'ensemble des composantes de leur gestion et permet d'assurer une bonne information et communication, dans le respect des principes de transparence et de partenariat promus par le code européen de bonne conduite du partenariat. Il est constitué des mêmes membres que l'instance de consultation partenariale (des experts extérieurs ou des représentants de la Commission européenne peuvent y participer en fonction des points inscrits à l'ordre du jour) et la Commission y est invitée..

Par ailleurs, la mise œuvre du plan de communication associe les partenaires notamment au travers d'actions ciblées (comme par exemple les événements du joli mois de l'Europe) ou spécifiques pour la promotion du programme (actions accompagnant les Comités de suivi ou autres instances du programme). Les partenaires sont également associés par l'intermédiaire d'un réseau Europe des chargés de communication et référents des institutions concernées.

Enfin, outre la journée de lancement du PO FEDER-FSE du 21.04.2015, des réunions techniques sont organisées en fonction des remontées des besoins des partenaires (comme par exemple avec les bailleurs sociaux en 2015, ou sur la CA Grand Angoulême en 2016).

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Le plan d'évaluation interfonds FEDER/FSE/FEADER Poitou-Charentes a été présenté et adopté en Comité de suivi du 10 novembre 2015. Son objectif vise à améliorer la mise en œuvre de la programmation en s'orientant vers le questionnement sur l'efficacité des fonds structurels et d'investissements européens.

L'Autorité de gestion avait opté, dans le cadre global du PO, pour :

- une organisation issue du fonctionnement de l'Autorité de Gestion et de sa gestion des fonds européens notamment pour la détermination des principes de gouvernances et de moyens,
- des évaluations centrées sur la mise en œuvre du programme afin d'apporter des éléments utiles à l'optimisation de l'avancement de la programmation dans la perspective de l'examen de la performance du PO (2019).
- des évaluations thématiques centrées sur les résultats et impacts du programme : recherche, innovation et transfert de technologie, économie numérique, développement des PME, excellence environnementale, ressources et patrimoine naturels, création/transmission d'activité, développement du capital humain.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale en France, les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont regroupées et forment, depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle région : Nouvelle Aquitaine. Cette nouvelle entité prend la responsabilité d'autorité de gestion pour l'ensemble des programmes qui relevaient des précédentes régions. L'année 2016 a été l'occasion de faire le point sur les pratiques de récupération de données notamment pour les indicateurs FSE de suivi des participants.

Toutefois, les plans d'évaluation n'ont pas été modifiés suite à la fusion des régions. En effet, les changements apportés ont eu des conséquences directes sur la gestion et la mise en œuvre des fonds européens. L'Autorité de gestion a fait le choix d'attendre l'installation effective de sa nouvelle organisation en privilégiant une convergence des plans d'évaluation notamment sur la gestion et la gouvernance à des amendements successifs. Ces modifications pourraient intervenir en 2017.

Par ailleurs, les calendriers et les objets mêmes des évaluations des PO des trois anciennes régions pourraient être revu notamment dans un souci de mutualisation des études mais surtout en tenant compte des synergies existantes ou à créer.

En 2017, un premier travail sur la convergence de plans sera donc effectué : organisation, gouvernance avec les premières esquisses de modifications de calendrier et surtout les premières programmations d'évaluation dont des possibles évaluations de mise en œuvre.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Au 1er janvier 2016, les trois ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont fusionné. Le travail sur la mutualisation a conduit à préparer une stratégie commune et un plan d'action qui bien que convergents conservent une identité propre à chaque PO et PDR.

Stratégie de communication mutualisée

La mise en œuvre

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée. Cette stratégie, conduite à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux.

La stratégie est pluri-fonds avec une approche par thématiques. Une déclinaison par plans d'actions annuels permet toutefois de maintenir des actions spécifiques à chaque programme européen territorialisé en fonction de l'avancée des programmes et notamment pour cibler des porteurs de projets potentiels.

Une corrélation avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée.

Une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie. Il est recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais.

Objectifs stratégiques

- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,
- Transmettre les valeurs européennes et régionales, et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional,
- Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période de programmation 2014-2020,
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais aussi national.

Les cibles

- Les bénéficiaires potentiels
- Les bénéficiaires

- Le grand public
- Les partenaires du programme
- Les élus
- Les relais
- Les médias

Le message

« La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire » est le message générique présent généralement sur les supports grand public. Toutefois, ce message peut être décliné en fonction des thématiques et des cibles : « La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre avenir ».

Les principales actions mutualisées Nouvelle-Aquitaine - 2016

Le Joli mois de l'Europe :

- Recensement sur une page dédiée de tous les événements européens organisés en mai, et utilisation du même visuel (le papillon) et d'un même message (le Joli Mois de l'Europe). Objectif : donner une plus grande visibilité sur l'Europe et l'action de la Région en faveur de sa promotion.
- Fabrication de supports de communication communs : affiches, dépliants, goodies... et mise à disposition de toutes les structures adhérant au Joli Mois de l'Europe.
- Externalisation de la couverture presse dédiée, à une agence de presse spécialisée.
- Deux concours photos dédié JME, « Trouvez l'Europe près de chez vous » : photographie soit d'un projet cofinancé par l'Europe soit d'un événement du Joli Mois de l'Europe. Ce concours incitait les personnes à visiter le site internet ou la page dédiée du joli mois de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine (Prix : séjours en Région, produits régionaux,...).

Bilan :

- *140 événements organisés par 60 structures,*
- *Impact sur les réseaux sociaux de 219 000 personnes*
- *104 retombées Presse*

Journal « l'Europe et vous »

- Edition d'un flyer à destination du grand public présentant les fonds européens

en Nouvelle-Aquitaine et les principales réalisations soutenues depuis 2014.

Salon de l'agriculture - Paris : Diffusion d'une vidéo relative à l'installation d'un jeune agriculteur sur le stand de la Région. Affichage de l'Europe sur le stand d'un exposant bénéficiaire de fonds européens (drapeau de l'Europe sur les tabliers, panneaux, flyers).

Communiqués de presse après chaque consultation écrite, mettant en avant les projets financés par l'Europe sur l'ensemble des départements de la Nouvelle-Aquitaine.

Bilan : Communiqué relayés par les médias locaux.

Organisation du premier « Comité de Suivi Interfonds » à Poitiers (350 participants).

Création du nouveau site internet « Europe en Nouvelle-Aquitaine » : Définition des besoins et lancement de la consultation.

Les actions propres au territoire Poitou-Charentes conduites en 2016

- Appel à projet vidéo « L'Union européenne et les fonds européens mis en images » : réalisation de 4 vidéos par 4 lycées du territoire de Poitou-Charentes ;
- Sessions d'information auprès des lycéens sur l'Union européenne, les fonds européens et la mobilité européenne (action déléguée aux CIED de Poitiers et d'Angoulême) ;
- Visites de sites accompagnés par les fonds européens, à l'occasion de la préparation du Comité de Suivi Interfonds du 13 mai ;
- Réalisation et diffusion d'un « Qui fait Quoi ? » aux partenaires de la Régie des Fonds Européen Poitou-Charentes, pour les aider à bien identifier leurs interlocuteurs selon le fonds européens sollicité (élus Mairies, Communautés de Communes, Agglomérations, Pays, Conseils Départementaux, Députés Européens,...) ;
- Poursuite des actions d'information sur les obligations réglementaires de publicité auprès des bénéficiaires (Kit communication, diffusion d'autocollants,...).

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Non validé

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Dans le cadre du PO FEDER-FSE Poitou-Charentes, les ITI « *Investissements Territoriaux Intégrés* » ont été retenus pour soutenir les stratégies de développement urbain durable des 4 agglomérations chefs-lieux : Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers. L'ITI permet aux 4 agglomérations de disposer d'une enveloppe de FEDER de **3 millions d'euros de FEDER** qu'elles flèchent sur des projets relevant des 3 objectifs thématiques suivants sachant qu'il est obligatoire d'en mobiliser au moins deux parmi :

- l'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication (OT 2),
- la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, le développement des énergies renouvelables et la mobilité durable (OT 4),
- la préservation de la biodiversité (OT 6).

Afin d'être sélectionnées par l'autorité de gestion, les 4 agglomérations ont formulé une candidature en réponse au cahier des charges lancé par la Région en janvier 2015.

En 2016, la Région a conventionné avec deux autorités urbaines : Grand Angoulême et Grand Poitiers. Un premier comité de sélection ITI organisé par Grand Angoulême a eu lieu le 1er décembre 2016 et a permis de sélectionner 2 opérations pour un coût total de 3 168 762 € et un montant UE à hauteur de 1 183 000 €

Concernant les autres agglomérations, des compléments liés aux stratégies de développement urbain durable ont été demandés par l'autorité de gestion.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Conformément à l'article 6 du règlement FSE, l'autorité de gestion veille à ce qu'un volume approprié de ressources FSE soit affecté aux activités de renforcement des capacités des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales afin d'encourager une participation et un accès adéquats des organisations non gouvernementales aux actions soutenues par le FSE, notamment dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'égalité entre les genres et de l'égalité des chances.

L'assistance technique (axe 8) pourra être le support de ces actions, à hauteur de 20 000

€maximum.

Au 31 décembre 2016, aucune opération n'a été programmée dans ce cadre.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

non concernée

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

Une partie du territoire de l'ex Région Poitou-Charentes borde l'Atlantique et ainsi se trouve concerné par le Plan d'action maritime pour l'Atlantique adopté par la Commission le 13/05/2013.

Dans le cadre de ce Plan, 4 priorités ont été établies :

- encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation ;
- protéger, sécuriser et améliorer l'environnement côtier et marin ;
- améliorer l'accessibilité et la connectivité ;
- créer un modèle de développement régional durable et propice à l'intégration sociale.

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes intègre 3 de ces priorités à travers sa stratégie, la priorité « améliorer l'accessibilité et la connectivité » n'a pas été retenue, des financements pourront être mobilisés s'ils s'inscrivent également dans les priorités du programme. La Région peut s'appuyer sur ce plan pour contribuer à créer une croissance durable et inclusive dans les zones côtières

Une grille de lecture du Plan d'action maritime a donc été élaborée afin de répartir les opérations concernées dans les différents objectifs spécifiques relatifs à chaque priorité.

Sur cette base, 21 opérations programmées ont été identifiées. Les crédits du PO programmés sur cette stratégie s'élèvent aujourd'hui ainsi à 5 125 581 € dont FEDER :

3 457 102 € et FSE : 1 668 479 € concerné uniquement par la priorité 1.

- « Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation » :

Pour le FEDER les axes concernés sont les Axe 1 (OS 1a et OS 1b) et Axe 4 (OS 4.e), 6 dossiers ont été programmés pour un montant d'aide UE de 1,696 M€ parmi lesquels on peut citer la création et l'animation d'un Cluster pour les énergies marines en Poitou-Charentes par le pôle des éco-industries de Poitou-Charentes ou la recherche, le développement, la création de propulseur éolien auxiliaire pour navire. Pour le FSE, l'axe 7 est concerné avec 8 dossiers pour un montant d'aide UE programmé de 1,668 M€ dans le cadre de la sous-priorité « Contribuer à l'amélioration des compétences et de l'attractivité dans les industries traditionnelles de la région atlantique (construction navale, aquaculture, pêche) ». Dans ce cadre figurent des opérations comme la formation pour l'obtention du certificat d'initiation nautique, (diplôme obligatoire pour travailler dans la marine marchande), une formation de mécanicien ou une formation d'employé polyvalent des produits de la mer.

- Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel marin et côtier de l'Atlantique :

Seul le FEDER est concerné avec les axe 1 (OS 1b), et axe 4 (OS 4a et OS 4.e), 4 dossiers ont été programmés pour un montant d'aide UE de 1,489 M€. Le dossier de l'entreprise SA SYSTEL pour la recherche d'un logiciel de gestion de crise pour la réponse aux risques majeurs notamment climatiques et naturels peut ici être mentionné.

- Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable :

Seul le FEDER est concerné avec les axe 2 (OS 2c) et axe 3, 3 dossiers programmés pour un montant d'aide UE de 0,271 M€. La création d'un espace de co-working à Rochefort ou le projet de plateforme pluridisciplinaire pour la valorisation des contenus numériques par le département de la Charente Maritime peuvent ici être cités.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priority(s) and objective(s) that the programme is relevant to:

	Priority	Objective
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions or mechanisms used to better link the programme with the Atlantic SBS

A. Are the Sea Basin Strategic coordinators (mainly National Coordinators, Priority Area Coordinators or members, and/or Objective coordinators or members) participating in the Monitoring Committee of the programme?

Oui Non

B. In selection criteria, have extra points been attributed to specific measures supporting the ATLSBS?

Oui Non

C. Has the programme invested EU funds in the ATLSBS?

Oui Non

Approximate or exact amount in Euro invested in the ATLSBS::

FEDER	3 457 102,00
FC	
FSE	1 668 479,00
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

D. Obtained results in relation to the ATLSBS (n.a. for 2016)

les éléments présentés pour chaque projet sont des éléments prévisionnels aucune réalisation complète à ce jour

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Dans le PO FEDER/FSE Poitou-Charentes, des dispositions spécifiques relatives à l'innovation sociale ont été intégrés aux axes relevant du FSE axe 6 « Soutenir la création/reprise d'activités et la transmission d'entreprises » et axe 7 « Développer le capital humain ».

Sur l'axe 6, le recours au FSE doit permettre le développement de projets innovants tant dans la structure même créée telles que les Coopératives (SCOP, SCIC), les pépinières, les incubateurs, les couveuses, que dans les domaines d'activités proposés.

Au 31 décembre 2016, quatre bilans sont parvenus à l'autorité de gestion, 2 émanent de couveuses d'entreprises et 2 de Comités des alternatives poitevines pour l'emploi et l'entraide, ces dernières regroupant plusieurs associations qui mènent des luttes contre les différentes formes d'exclusion. Ces bilans concernent 753 participants, au terme de leur participation 328 exerçaient un emploi dont 227 à titre indépendant.

Sur l'axe 7, le recours au FSE doit permettre l'accès à la formation et à la qualification des personnes qui en sont traditionnellement éloignées, en créant notamment les conditions pour que les situations d'apprentissage deviennent inclusives pour tous.

Les formations sur les compétences clés (19 dossiers programmés), clefs des savoirs citoyens (18 dossiers programmés) et formation Français langue étrangère (4 dossiers) relèvent de l'OS 10 iii 2 et ont pour objectifs l'acquisition des savoirs de base, la maîtrise de la langue et l'accompagnement des personnes en difficulté afin de prévenir les abandons lors des parcours de formation. Près de 22 000 demandeurs d'emploi pourraient être ainsi être concernés.

Dans le cadre de la formation et de la qualification tout au long de la vie plusieurs dispositifs peuvent également être présentés :

- les stages ou dispositifs de formation dans le cadre de découverte de métiers ou de mise en situation en milieu professionnel, pour la remobilisation : opérations engagement première chance permettant à des jeunes (16 à 25 ans) inscrits à Pôle-Emploi d'accéder à des contrats de travail avec un volet formation professionnelle (17 opérations soutenues) ou par la formation de jeunes à l'école de la 2ème chance qui permet à de jeunes adultes, sans diplôme ni qualification, en rupture avec les système scolaire et/ou l'emploi depuis plus d'un an, de réenclencher un parcours éducatif d'acquisition de compétences menant à une insertion sociale et professionnelle (2 opérations soutenues) avec plus de 600 jeunes concernés.

- les actions spécifiques auprès des publics cibles : personnes en situation de handicap, femmes, seniors de bas niveau de qualification, 3 actions du centre d'information des femmes ont été soutenues avec 343 femmes accompagnés pour 54 participantes en emploi au terme de leur participation.

Par ailleurs, les formations sélectionnées prennent en compte les objectifs thématiques ainsi plus de 500 demandeurs d'emploi déjà expérimentés devraient pouvoir d'acquérir une compétence professionnelle supplémentaire sur les logiciels informatiques.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Aucune zone de Poitou-Charentes n'est concernée.

Non validé

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Non validé

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Non validé

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES
— CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Non validé

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
résumé à l'intention de scitoyens	Résumé à l'intention des citoyens	28 sept. 2017	résumé		résumé à l'intention des citoyens		

Non validé